



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4335^e séance

Vendredi 22 juin 2001, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Chowdhury	(Bangladesh)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Shen Guofang
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Ryan
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Touré
	Maurice	M. Neewoor
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Mejdoub
	Ukraine	M. Kuchinsky

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire
des Nations Unies au Kosovo (S/2001/565)

Rapport de la Mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution
1244 (1999) du Conseil (S/2001/600)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2001/565)

Rapport de la Mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil (S/2001/600)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de la République fédérale de Yougoslavie et de la Suède des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Šahović (Yougoslavie) prend place à la table du Conseil; M. Agim Nesho (Albanie) et M. Schori (Suède) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considère que le Conseil de sécurité accepte, au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, d'inviter M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport de la mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil, document S/2001/600. Les membres sont également saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, document S/2001/565.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents additionnels suivants : S/2001/538, lettre datée du 22 mai 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/2001/563, lettre datée du 5 juin 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/2001/601, lettre datée du 5 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je donne la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) : Je me félicite vivement de cette occasion qui m'est donnée de discuter des problèmes majeurs auxquels le Kosovo est confronté et que le Conseil a été en mesure de constater de première main lors de sa récente visite.

Le rapport de la mission partage les vues exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur le Kosovo qui a été distribué le 13 juin. Le rapport indique que les défis majeurs sont en fait interdépendants. Il s'agit de la sécurité, du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, de la question des personnes disparues ou détenues, des mesures visant à renforcer la confiance et la tenue d'élections générales au Kosovo au courant de cette année.

La mission du Conseil de sécurité aura constaté que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) travaille sur tous les fronts pour progresser dans tous ces domaines, notamment en améliorant la situation des communautés minoritaires et en encourageant leur participation au processus dirigé par la MINUK, ce qui constitue la clef du succès du processus démocratique.

Je n'entrerai pas trop dans les détails aujourd'hui, qui sont largement fournis tant par le rapport du Se-

crétaire général que par le rapport de la mission du Conseil de sécurité. En revanche, si je puis me permettre, je me concentrerai sur les messages principaux qui ressortent de la visite du Conseil et qui sont essentiels pour l'évolution future du Kosovo : à savoir, la multiethnicité et l'attachement de toutes les communautés au processus politique et aux mesures visant à renforcer la confiance.

Tout d'abord, comment faire participer les communautés. Nous sommes très heureux de constater dans les conclusions de la mission que le principal message aux représentants de toutes les communautés est effectivement celui de la multiethnicité. C'est exactement le message que j'ai emporté avec moi au Kosovo en avril. J'ai alors dit aux membres de la direction albanaise du Kosovo, que dans le cadre du processus démocratique, il incombe à la majorité de veiller au respect des droits des communautés minoritaires, et j'ai dit aux communautés minoritaires que le seul moyen de garantir un avenir viable était de participer au processus politique. Je partage le point de vue du Conseil et du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup, à savoir que, si la communauté internationale peut aider à créer les conditions propices à un Kosovo multiethnique, c'est bien aux Kosovars eux-mêmes que revient la responsabilité d'atteindre cet objectif. J'ai été heureux de constater que ce message a été transmis sans équivoque aux membres de la direction du Kosovo que la mission du Conseil de sécurité a rencontrés.

Comme le soulignent les deux rapports, celui de la mission et celui du Secrétaire général, l'engagement politique de toutes les communautés dans ce processus et en particulier la communauté des Serbes du Kosovo reste une grande difficulté pour la MINUK. Ce défi ne peut être rendu que plus difficile encore par les divisions qui persistent au sein de la communauté des Serbes du Kosovo elle-même.

Nous avons été heureux de constater, dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité, que les réunions que la mission a pu avoir à Belgrade ont été menées dans une atmosphère extrêmement constructive. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie sont toujours préoccupées par certains aspects du Cadre constitutionnel, mais acceptent le fait que le document ne peut plus être changé. En fait, nous devrions plutôt chercher à créer des mesures de confiance vis-à-vis de la communauté des Serbes du Kosovo.

Nous appuyons pleinement cela, comme le Conseil dans son rapport. Il est essentiel de faire avancer le processus et de mettre au point les mesures de confiance en question en coopération avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. À cet égard, nous sommes très heureux de voir une amélioration du dialogue entre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haekkerup et les autorités de la République fédérale de Yougoslavie. Ce n'est que grâce à un dialogue constant et patient que nous pourrions faire progresser le processus.

En ce qui concerne les divisions de la communauté des Serbes du Kosovo, nous pensons que la mission du Conseil de sécurité a pu les vérifier elle-même lors de sa visite. Comme le Conseil et le Représentant spécial, nous pensons qu'un élément clef pour encourager la communauté des Serbes du Kosovo à participer serait un signal clair des autorités de la République fédérale de Yougoslavie. À cet égard, nous appuyons pleinement le message que le Conseil a présenté lors de ses réunions à Belgrade. Nous voudrions encourager la République fédérale de Yougoslavie à contribuer à bien faire passer ce message clair au sein de la communauté des Serbes du Kosovo : la participation et l'intégration aux structures que la MINUK met en place est dans leur intérêt.

Mais, il ne s'agit pas d'un processus à sens unique. Nous sommes pleinement conscients, tout comme le Conseil, que la communauté des Serbes du Kosovo a des préoccupations légitimes. La MINUK s'en occupe, comme l'indiquent les deux rapports, et nous devons faire en sorte que les efforts soient poursuivis et améliorés pour en éliminer les causes profondes.

L'un des plus grands défis à cet égard est la sécurité qui reste fragile, surtout pour les communautés minoritaires, comme le soulignent les rapports. Les communautés, et en particulier la communauté des Serbes du Kosovo, continuent à souffrir disproportionnellement de la grande délinquance et des actes d'intimidation à motivation ethnique. Ces facteurs continuent de saper les efforts que fait la MINUK pour convaincre la communauté des Serbes du Kosovo qu'ils pourraient tirer des avantages concrets d'une coopération avec le processus dirigé par la MINUK.

Je voudrais parler de la sécurité et des initiatives prises en matière du traitement des questions de police et de justice. Nous espérons que l'adoption récente à cet égard de plusieurs textes législatifs importants

pourra contribuer à une amélioration de la sécurité générale. Il s'agit de l'entrée en vigueur le 4 juin de la règle 2001/10 sur l'interdiction de franchir sans autorisation les frontières, et du règlement 2001/7 concernant l'autorisation de posséder des armes au Kosovo. En outre, le Représentant spécial Haekkerup a signé un règlement visant à combattre le terrorisme et autres délits, il y a exactement une semaine.

Outre ces trois initiatives législatives fondamentales, la mise en place de la Composante 1 (police et justice) de la MINUK devrait ouvrir la voie à une amélioration progressive de l'ordre public au Kosovo. Je dois dire que des améliorations ont déjà été constatées, notamment l'excellent travail de la police qui en collaboration avec la KFOR a permis deux jours seulement après l'attaque d'arrêter un individu soupçonné d'avoir participé à l'attentat à la bombe au centre de Pristina le 18 avril. Cet attentat avait coûté la vie au chef du bureau des passeports du Comité pour le Kosovo de la République fédérale de Yougoslavie à l'époque.

Sur la question du retour, des progrès ont également été réalisés comme il ressort des deux rapports. Même si ces retours sont encore rares, beaucoup de travail continue d'être réalisé en toile de fond pour identifier des sites potentiels pour ce retour et pour mettre au point des conditions propices au retour des Serbes du Kosovo. Un élément crucial de ce processus est que la population majoritaire accepte le retour des minorités. À cet égard, nous nous félicitons du fait que le Conseil administratif intérimaire ait entériné une déclaration de principes sur le retour, ainsi que le choix de 10 localités qui ont été retenues à cet effet, où des retours devraient avoir lieu cette année. J'ajouterais toutefois que, même s'il existe un besoin urgent et évident de progrès manifestes dans ce domaine – et nous savons que cette question du retour a une importance symbolique et politique fondamentale –, la MINUK et nous-mêmes restons fermement convaincus que le retour ne peut se faire que dans des conditions sûres et durables.

Sur la question du renforcement des mesures de confiance, je voudrais parler de la question de Mitrovica. Mitrovica a été retenue comme étant une zone clef pour des mesures de confiance afin d'éliminer la haine et la méfiance qui règnent encore de part et d'autre. Nous nous félicitons du fait que le Conseil a appuyé les efforts vers une stratégie globale pour régler cette situation très complexe à Mitrovica. La clef du succès d'une telle stratégie, comme le Conseil le fait observer,

est la création d'initiatives multiethniques dans le domaine social, économique et religieux pour commencer à rétablir la confiance entre les communautés. En même temps, il faut reconnaître que Mitrovica représente un microcosme des problèmes de l'ensemble du Kosovo, et que la bonne démarche entraînerait des mesures de confiance à l'échelle du Kosovo tout entier, ainsi que des mesures plus idoines à la situation de Mitrovica. Il y a un sujet sur lequel j'aimerais insister dans le domaine des mesures de confiance, c'est la question extrêmement délicate des personnes portées disparues de part et d'autre. Nous sommes heureux de noter que le Conseil recommande davantage de progrès dans ce domaine capital, qui reste un obstacle considérable à la réconciliation.

Enfin, pour terminer, l'un des grands avantages de la visite du Conseil au Kosovo est qu'il existe une unanimité évidente sur la nécessité de faire progresser le processus. Comme la mission du Conseil l'a constaté, le Cadre constitutionnel représente une mesure importante dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil. Faire avancer le processus sur la base d'un large consensus est fondamental pour combattre l'extrémisme et encourager les modérés de toutes parts. Cela aura à son tour un effet bénéfique sur la sécurité et sur les perspectives de retour. Il est hors de doute que la participation au processus politique est un préalable au progrès.

Les signaux positifs en faveur de l'enregistrement des Serbes du Kosovo sont très encourageants, mais les Serbes du Kosovo doivent également participer aux élections et occuper la place qui leur revient de droit dans le gouvernement autonome provisoire. Le Secrétaire général et le Conseil ont souligné le fait que les avantages de la coopération sont préférables à une marginalisation. Cela entraînera évidemment des risques pour toutes les communautés et, en particulier, pour la communauté des Serbes du Kosovo. Le rapport du Conseil l'exprime très bien dans les termes suivants :

« si les Serbes du Kosovo ne voulaient pas s'engager dans le processus politique tant que celui-ci n'aurait pas débouché sur des améliorations, le processus ne pouvait pas donner de résultats tant que les Serbes du Kosovo ne s'y étaient pas engagés. La seule façon de sortir de l'impasse était d'accepter les structures que la MINUK mettait actuellement en place et de pren-

dre le risque de collaborer avec les modérés de l'autre camp ». (S/2001/600, par. 17)

La mission du Conseil est parvenue à faire passer des messages clairs et équilibrés. L'ONU et la communauté internationale sont déterminées à garantir la protection des droits de toutes les communautés, mais la population du Kosovo doit accepter sa part de responsabilités. Les Albanais du Kosovo doivent respecter les droits des communautés minoritaires et, à leur tour, ces communautés minoritaires doivent accepter les risques d'une participation.

La mission du Conseil a très clairement indiqué qu'il n'y avait pas d'objectifs cachés. Ce que nous cherchons tous à faire, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, c'est de faire progresser le processus en mettant en place un gouvernement autonome provisoire grâce aux élections du mois de novembre et en créant au Kosovo une société capable de présenter des interlocuteurs légitimes afin de discuter du règlement final du Kosovo, comme le prévoit la résolution 1244 (1999).

J'aimerais terminer en exprimant, au nom du Secrétaire général, ma très chaleureuse reconnaissance au Conseil pour la contribution remarquable qu'il a apportée, par sa visite récente, aux progrès du processus démocratique du Kosovo. Nous espérons que la discussion que nous allons avoir aujourd'hui nous permettra de continuer d'avancer sur cette voie et que ceci servira la cause de la paix au Kosovo et dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo a été présenté au Conseil lors d'une séance publique le 19 juin, c'est-à-dire la première après-midi disponible après le retour de la mission à New York. Le compte rendu officiel de cette séance est disponible dans le document S/PV.4331 et présente le procès-verbal de l'exposé qui a été fait sur la mission et sur ses conclusions.

Les conclusions de la mission figurent aux paragraphes 29 à 39 du document S/2001/600. Ce sont des conclusions clairement présentées et soigneusement réfléchies visant à progresser sur la question de la résolution des problèmes non réglés au Kosovo et d'y renforcer le processus démocratique. Comme M. Jean-Marie Guéhenno vient de le dire, la mission du Conseil a fait passer un message très ferme et très équilibré au cours de sa visite et nous espérons que cela va changer

la donne sur place. Je voudrais donc à nouveau attirer l'attention du Conseil sur les conclusions de la mission et exhorter les membres à les examiner en vue d'une autre action dans ce domaine.

M. Granovsky (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de l'ONU de nous avoir présenté un rapport extrêmement détaillé sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Ses analyses et ses conclusions, lesquelles ont été complétées par le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur sa visite au Kosovo et à Belgrade, donnent une excellente occasion d'examiner globalement la situation dans la province et autour de la province et de déterminer les futures initiatives qui permettraient d'appliquer intégralement la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

C'est avec une grande attention et avec un vif intérêt que nous avons écouté l'exposé détaillé et extrêmement utile du Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno. Il nous a fourni une analyse précieuse de la situation au Kosovo, en République fédérale de Yougoslavie.

Nous voudrions vous remercier, Monsieur le Président, en votre qualité de Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière excellente avec laquelle vous avez organisé la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade. Nous sommes également reconnaissant à la direction de la MINUK et au commandant de la Force de paix au Kosovo (KFOR) ainsi qu'aux membres du Secrétariat ici à New York, pour l'assistance qu'ils nous ont apportée durant la mission.

Les résultats des travaux de la mission ont confirmé toute l'opportunité et l'utilité de la visite des membres du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, laquelle a été initiée par la Russie. La mission a tenu des séances très importantes avec la direction de la MINUK et de la KFOR, avec les dirigeants du Comité de la République fédérale de Yougoslavie pour le Kosovo, les représentants des communautés albanaises et serbes, ainsi qu'avec des délégués d'autres minorités kosovares. Je voudrais plus particulièrement souligner l'importance des entretiens très approfondis qu'a eus la mission avec le Président de la République fédérale de Yougoslavie, M. Koštunica, ainsi qu'avec d'autres dirigeants yougoslaves à Belgrade.

Ce qu'il faut d'abord retenir de cette visite, selon nous, c'est qu'il a été clairement demandé à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, à la Force de paix au Kosovo et à tous les dirigeants politiques kosovars de veiller à l'application pleine et intégrale de toutes les dispositions de la résolution 1244 (1990) du Conseil de sécurité, s'agissant principalement de la sécurité des minorités.

Nous considérons comme extrêmement importante la rencontre entre la mission du Conseil de sécurité et le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, le 17 juin, au quartier général du contingent militaire russe au Kosovo. Au cours de cette rencontre, on a particulièrement souligné la nécessité d'isoler les extrémistes de toutes parts au Kosovo et ne pas les laisser brouiller les positions défendues par les membres de la communauté internationale au sujet du règlement au Kosovo.

Aujourd'hui, il importe avant tout de mettre un terme à la violence, au terrorisme, et au trafic de stupéfiants à l'intérieur et autour du Kosovo, de garantir la sécurité et l'égalité de toutes les communautés de la province sans exception, de créer les conditions nécessaires pour le retour dans la province des réfugiés et des personnes déplacées. Il est également indispensable de déployer des efforts sérieux afin d'achever le désarmement des combattants et d'éliminer leurs unités armées illégales. Il importe de renforcer la lutte contre la criminalité, la contrebande et les livraisons illégales d'armements qui ont lieu dans la province, et ce en violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité.

Les initiatives récentes prises par les dirigeants de la MINUK s'agissant de la lutte contre la possession d'armes illégales, les franchissements illégaux des frontières administratives et autres au Kosovo et le terrorisme créent des possibilités supplémentaires à cet égard.

À l'heure actuelle, un des éléments clefs consiste à préparer les élections au Kosovo. Notre position concernant le Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire au Kosovo est connue de tous. On a fait trop de concessions aux radicaux. Le document contient un grand nombre de défauts fondamentaux, sur lesquels la Russie a attiré l'attention à plusieurs reprises. Tout d'abord, le Cadre constitutionnel ne mentionne pas la nécessité d'une application intégrale de la résolution 1244 (1999), notamment sa

disposition fondamentale concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Yougoslavie. Nous jugeons hâtive l'adoption précipitée du Cadre constitutionnel par le chef de la MINUK ainsi que la déclaration indiquant que des élections à l'échelle provinciale auraient lieu cet automne. Des élections véritablement démocratiques et représentatives à l'échelle du Kosovo exigent une préparation minutieuse et – je voudrais souligner ce point – la participation active de Belgrade. Nous pensons que, pour tenir ces élections, les conditions de sécurité doivent être mises en place pour que la volonté réelle de toutes les communautés ethniques dans la province soit respectée et qu'elles puissent toutes participer régulièrement aux nouveaux organes d'autonomie. À cet égard, il importe que, même avant les élections, le processus régulier de retour des réfugiés et personnes déplacées commence.

Nous l'avons souvent dit, et nous voudrions encore insister sur le fait que précipiter les élections ne ferait que renforcer la nature monoethnique et l'atmosphère radicale et nationaliste au Kosovo.

Nous voudrions de nouveau mettre en garde très sérieusement contre toute tentative d'imposer des mesures coercitives sous prétexte que le statu quo est inacceptable et que la situation à Mitrovica doit être réglée avant les élections. Régler le problème de Mitrovica est inséparable du fait d'imposer l'ordre et la sécurité sur le territoire du Kosovo. Le Secrétaire général adjoint Jean-Marie Guéhenno en a parlé. Ce n'est que lorsque les Serbes se sentiront partout en sécurité que l'on pourra commencer à instaurer une vie multiethnique normale à Mitrovica. Nous sommes d'accord avec l'opinion exprimée à la réunion entre la mission du Conseil de sécurité et l'administrateur municipal de Mitrovica, M. Rogers, selon laquelle le statu quo est préférable à des scénarios extrémistes. Toute violence aurait les conséquences les plus graves : une flambée de violence dans le nord du Kosovo, la participation des Albanais à celle-ci, et les Serbes obligés de quitter cette partie de la province, ce qui signifierait en fait qu'ils seraient complètement exclus du Kosovo. La solution ne peut être que politique, globale et bien suivie, et son fondement doit être une confiance accrue entre les communautés serbe et albanaise.

Nous prenons acte du travail réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général au Kosovo, M. Haekkerup, et par la mission qu'il dirige, alors qu'ils tentent de rétablir une situation normale dans la province. Nous nous félicitons des mesures prises pour

développer un dialogue entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous saluons en particulier la récente visite de M. Haekkerup à Belgrade. Nous comptons sur le renforcement de cette coopération pour toutes les questions liées à l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil, et pas seulement lorsque la MINUK connaît des problèmes qui l'obligent à compter sur l'aide de la République fédérale de Yougoslavie. Nous voudrions souligner encore que, faute de collaboration effective avec Belgrade, la mission ne pourra pas réaliser son mandat.

À cet égard, je voudrais noter en particulier l'importance de prendre dûment en compte, dans l'action de la MINUK et de la KFOR, les propositions du Président Koštunica faites lors de sa rencontre avec la mission du Conseil de sécurité sur des mesures spécifiques de la présence internationale pour assurer que des progrès réels soient faits, en renforçant la sécurité pour les Serbes et les autres minorités. Nous confirmons la nécessité de signer avec Belgrade un accord sur l'état des forces pour la MINUK et la KFOR. Comme l'a souligné le Président Poutine, de la Fédération de Russie, pour accélérer la stabilisation dans les Balkans, il faut coordonner les efforts de la communauté internationale en luttant contre le terrorisme et l'extrémisme, et d'assurer l'application stricte et sans exception de la résolution 1244 (1999) et des Accords de paix de Dayton sur la Bosnie-Herzégovine.

L'agressivité des groupes terroristes et extrémistes s'étend à de nouvelles régions, créant la menace d'un débordement territorial et d'une insécurité dans toute la région. La principale source d'instabilité demeure le Kosovo. Toute tentative de calmer les terroristes ne fera qu'aggraver la situation actuelle explosive et affectera toute la région des Balkans. Cela s'applique entièrement tout à fait à ce qui se passe aujourd'hui en Macédoine.

Tout cela confirme encore que, pour stabiliser la situation dans les Balkans, il nous faut des approches fondées d'abord sur la volonté politique des États de la région et une aide active de la communauté internationale. Cela a été l'idée maîtresse de la proposition du Président Poutine visant à convoquer un sommet des Balkans afin que les États de la région puissent conclure un accord exécutoire, énonçant leur engagement mutuel à respecter pleinement les principes de base régissant les relations entre États, notamment l'inviolabilité des frontières, l'égalité souveraine, le res-

pect de l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires internes et le non-recours à la menace ou à l'usage de la force.

Le signal de la communauté internationale doit être clair et sans ambiguïté. Il ne peut y avoir de nouvelles frontières en Europe, y compris dans les Balkans. Il faut établir une barrière solide et efficace face à l'extrémisme, à l'intolérance nationale et au fanatisme religieux. Ceux qui essaient par la force des armes de régler des problèmes très complexes de nature nationale et religieuse ne doivent pas être soutenus par la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Fédération de Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées en ma qualité de représentant du Bangladesh.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ferai quelques brèves observations car je pense que le rapport de la mission du Conseil a tout dit. Comme l'a indiqué le Secrétaire général adjoint Guéhenno dans ses commentaires, la mission a transmis des messages clairs à ses interlocuteurs. Mes autorités et moi-même pensons qu'elle a été très utile. Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre autorité et de vos efforts pour traiter tant de questions en si peu de temps. Cela a été particulièrement utile, du fait surtout que nous avons pu rencontrer les Présidents Poutine et Koštunica durant la visite, car je pense que cela nous a tous aidés à mieux comprendre le contexte dans lequel nous travaillons.

Je voulais simplement souligner quelques points essentiels pour les États-Unis. Nous soutenons fermement les efforts de M. Haekkerup et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), y compris sur l'importance d'organiser des élections et de renforcer la sécurité dans la région. Il était bien clair qu'ils ont des plans ambitieux à cet égard, et notre soutien à ce propos est sans réserve.

Je voudrais redire très simplement que les États-Unis, alors que nous avançons dans ce processus, appuieront tous les partisans du dialogue dans le processus politique, et s'opposeront à ceux qui continuent d'appeler à la violence, et nous condamnons la violence d'où qu'elle vienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mme Lee (Singapour) (*parle en anglais*) : Premièrement, nous voudrions nous aussi vous remercier de la façon compétente avec laquelle vous avez dirigé la mission du Conseil au Kosovo. Nous exprimons aussi nos remerciements au Secrétaire général pour son rapport (S/2001/565) que nous avons trouvé très utile comme documentation de base pour la mission. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour son analyse des questions clés relatives à la situation au Kosovo.

La participation de Singapour à la mission au Kosovo nous a donné une meilleure compréhension d'une des plus difficiles missions de maintien de la paix de l'ONU, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous avons été impressionnés par ce qui a été réalisé en deux ans pendant lesquels l'ONU a été impliquée au Kosovo, et nous félicitons M. Hans Haekkerup de sa direction exceptionnelle et de son travail exemplaire depuis son entrée en fonction comme chef de la MINUK en janvier 2001. Nous louons également le personnel de la MINUK pour ses efforts et ses résultats dans la reconstruction du Kosovo sous tous ses aspects : sécurité, sociopolitique et économique, pour n'en citer que quelques-uns.

Mais il faut faire beaucoup plus. L'implication de l'ONU au Kosovo et l'application stricte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité doivent se poursuivre malgré les immenses difficultés que connaît la MINUK. Le statut politique du Kosovo est clair dans la résolution 1244 (1999); on ne doit pas accepter que cette question provoque de nouvelles divisions au Kosovo, avec toutes leurs implications régionales. Dans une déclaration faite en janvier de cette année par le Ministre des affaires étrangères de Singapour, S. E. M. S. Jayakumar, nous avons souligné trois points cruciaux dont nous pensions qu'ils doivent être traités au Kosovo pour le ramener à la normale.

Aujourd'hui, je voudrais réitérer ce que nous croyons être le plus important de ces trois points à l'heure actuelle : la nécessité urgente de réconciliation entre les communautés ethniques du Kosovo. C'est, bien entendu, plus facile à dire qu'à faire. Mais nous avons tiré des enseignements de notre propre expérience selon laquelle la promotion de la tolérance ethnique est la clef pour réunir toutes les communautés ethniques. En 1964, deux vagues d'émeutes raciales ont éclaté à Singapour. Une troisième a eu lieu en

1969, près de quatre ans après notre accession à l'indépendance en tant que République. De nombreux Singapouriens furent tués au cours de ces émeutes. Bien qu'elles n'eussent aucune commune mesure avec ce qui s'est passé au Kosovo, ces émeutes avaient sérieusement ébranlé notre nation. Singapour est une société multiethnique où différentes races vivent et travaillent ensemble depuis plus de trois décennies. Il a été reconnu tout au début de notre histoire que l'existence même de Singapour dépendrait du maintien de l'harmonie raciale et religieuse entre nos peuples. Le Gouvernement de Singapour a donc adopté et continue d'encourager une politique multiethnique et multiculturelle. Chaque Singapourien apprend dès son plus jeune âge à respecter les autres races, religions et cultures.

Nous nous associons par conséquent à ceux qui ont élevé la voix pour condamner la violence persistante contre les membres des minorités ethniques, notamment les Serbes du Kosovo. Nous nous félicitons également de la création récente de la première composante et des initiatives prises par la MINUK pour combattre le terrorisme et le crime organisé. Nous appelons à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour améliorer la sécurité ambiante au Kosovo.

Il est essentiel que l'ONU soit claire au sujet des objectifs du Kosovo, afin d'assurer qu'ils soient atteints. Outre la réconciliation, il y a d'autres objectifs importants. Nous notons que les mesures initiales de reconstruction économique ainsi que les progrès dans le domaine économique ont donné des résultats encourageants pour inciter au développement économique du Kosovo. Nous appuyons l'accent continu placé sur le développement de la viabilité économique. La croissance économique est un stimulant puissant pour les Kosovars afin qu'ils travaillent en faveur d'un environnement pacifique, stable et sûr qui, à son tour, est essentiel pour le renforcement ultérieur de l'économie.

Mais les progrès dans la réconciliation et le développement économique dépendent de la préparation des dirigeants politiques du Kosovo, au moment où ils prennent la responsabilité de l'autonomie, pour construire une société démocratique multiethnique et une économie de marché durable au Kosovo. Nous nous associons également aux orateurs qui insistent sur l'importance de la pleine participation et de l'engagement total de toutes les communautés ethniques du Kosovo pour développer une autonomie substantielle.

À cet égard, nous appuyons le point de vue selon lequel des élections à l'échelle du Kosovo ne devraient avoir lieu que lorsque toutes les conditions nécessaires seront réunies. Il est essentiel pour le succès de ces élections que toutes les communautés, y compris les réfugiés et les personnes déplacées – qui devraient être encouragés à revenir – participent tant à l'inscription qu'aux élections elles-mêmes. Reconstruire la capacité d'administration publique est également important pour ramener le Kosovo à la normale. À cet égard, le caractère unique de la MINUK en tant qu'opération de maintien de la paix de l'ONU ressort, tout comme celui de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. La MINUK est une administration intérimaire dans tous les sens du terme, et sa tâche doit donc être de développer la capacité du Kosovo à gérer la société en tant que partie du processus de consolidation de la paix.

Il est clair que, si la MINUK a accompli des progrès importants, le retour du Kosovo à la normale va sans doute prendre encore des années. Les tâches prioritaires définies aujourd'hui exigent que l'ONU et la communauté internationale restent activement engagées au Kosovo. Il est impératif que l'ONU, s'étant engagée dans une initiative aussi importante, ne la termine pas prématurément.

Permettez-moi de dire que nous nous félicitons de l'amélioration des relations entre la MINUK et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. Nous devons continuer d'encourager cette tendance. À cet égard, la création d'un bureau de la MINUK à Belgrade a été un pas dans la bonne voie. Un dialogue direct entre les dirigeants politiques kosovars et le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie doit également être encouragé. Nous partageons l'idée qu'un dialogue continu avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie est important pour la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, la délégation chinoise remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, de son analyse de la situation au Kosovo. La délégation chinoise souhaite également exprimer son appréciation à l'Ambassadeur Chowdhury pour sa présentation du rapport de la mission du Conseil de sécurité (S/2001/600).

Sous la direction exemplaire de l'Ambassadeur Chowdhury, la mission a rempli sa tâche d'une manière

très efficace, et est parvenue à transmettre à toutes les parties un message très important sur le rejet de la violence et du terrorisme, et sur la nécessité de respecter les droits des communautés minoritaires. Le rapport de la mission est équilibré et franc, et indique la voie à suivre pour les activités à venir de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la Force de paix au Kosovo (KFOR); il a également défini des exigences précises. Au cours de la phase suivante, le fait qu'elles seront satisfaites ou non constituera un critère d'évaluation du travail de la MINUK et de la KFOR. En ce sens, la visite de la mission a joué un rôle positif.

Comme le note le rapport, depuis sa nomination comme chef de la MINUK, M. Hans Haekkerup, ainsi que la MINUK sous sa direction et la KFOR ont accompli un travail considérable pour mener leurs tâches à bien et ont obtenu des résultats positifs dans un certain nombre de domaines. Nous rendons hommage à leur travail difficile.

Pourtant, la situation de la sécurité au Kosovo doit être encore améliorée. Nous relevons que la sécurité des communautés ethniques minoritaires, notamment les Serbes du Kosovo, doit toujours être garantie; ils sont rentrés en très petit nombre, et leur réintégration dans la société et leur participation au processus politique dirigé par la MINUK ont été minimales. La délégation chinoise a toujours souligné qu'en l'absence d'une large participation de toutes les communautés ethniques, le résultat des élections ne pourra pas être juste, mais ne fera, au contraire, qu'exacerber davantage les tensions interethniques. À cet égard, nous constatons que le rapport indique que la priorité numéro un maintenant est d'encourager toutes les communautés du Kosovo, en particulier les Serbes, à participer au processus. Il souligne également l'importance du dialogue et de la coopération avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. C'est capital. Nous encourageons la MINUK à poursuivre et à renforcer encore sa coopération avec le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie, et à mettre en place un mécanisme permettant un dialogue régulier, afin de garantir que les points de vue du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie soient pleinement entendus et que ses propositions raisonnables soient acceptées.

Ils devraient ensemble encourager une société multiethnique, multiculturelle et riche de sa diversité

au Kosovo, une société caractérisée par l'égalité et l'entraide.

En même temps, nous espérons que les communautés minoritaires du Kosovo participeront activement aux élections générales. Il va sans dire qu'il faut au préalable que la situation sécuritaire soit fondamentalement améliorée et que le sort des communautés minoritaires, ainsi que la question de leurs biens soient réglées de manière satisfaisante. À cet égard, la MINUK et la KFOR devraient prendre de nouvelles mesures, notamment lutter contre l'extrémisme, encourager les modérés de tous les camps, favoriser la confiance intercommunautaire, faciliter le développement économique et encourager la stabilité afin que les conclusions de la mission se transforment en actions concrètes et que la résolution 1244 (1999) puisse être ainsi appliquée pleinement et effectivement.

Pour terminer, je voudrais souligner que la réconciliation nationale au Kosovo sera un processus long et continu qui nécessitera des efforts soutenus et inlassables de la part de la communauté internationale.

Toutefois, la communauté internationale ne peut pas demeurer passive face aux tentatives visant à miner la réconciliation nationale. Toute initiative visant à pousser le Kosovo vers l'indépendance ou toute tentative en vue d'encourager les forces extrémistes préconisant la dissolution des autres communautés ethniques sont extrêmement dangereuses et provoqueront de nouveaux bouleversements dans les Balkans, dont les victimes seront en fin de compte les peuples de la région.

Le Conseil de sécurité doit, en collaboration avec le reste de la communauté internationale, juguler cette tendance afin d'éviter que l'histoire ne se répète.

J'aimerais ici rappeler que nos efforts en vue de résoudre la question du Kosovo doivent être considérés dans le contexte de la situation de toute la région. La situation politique en Macédoine est vraiment troublante. Les situations au Kosovo et en Macédoine sont étroitement liées et auront une influence l'une sur l'autre. Nous espérons que le Conseil de sécurité suivra de près l'évolution de la situation dans toute la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord d'exprimer ma reconnaissance à la présidence du Bangladesh, et personnellement à

l'Ambassadeur Chowdhury pour ses efforts fructueux à la tête de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général adjoint, Jean-Marie Guéhenno, de son exposé complet et très instructif.

Les deux rapports – celui du Secrétaire général et celui de la mission du Conseil – nous décrivent clairement la situation sur le terrain. Je présenterai donc brièvement nos principales observations.

L'Ukraine se félicite des progrès réalisés par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité depuis son adoption il y a deux ans. Nous pensons que les efforts récents de la MINUK pour atteindre l'objectif qui consiste à organiser des élections à l'échelle du Kosovo, à mettre en place un cadre constitutionnel et à préparer le terrain pour un gouvernement autonome et la viabilité économique créeront un Kosovo plus stable et plus sûr.

Mais l'avenue bordée d'arbres plantés par la MINUK sera sans issue si l'on ne met pas en place un environnement sécuritaire permettant à toutes les communautés du Kosovo, aux réfugiés et aux personnes déplacées de participer aux élections. L'engagement et la présence politique de la communauté serbe sont de la plus grande importance, et ma délégation appuie pleinement les récentes déclarations des autorités yougoslaves encourageant les Serbes du Kosovo à s'inscrire sur les listes électorales.

Pour ce qui est des institutions intérimaires, nous rendons un hommage particulier aux activités du Conseil administratif intérimaire et du Conseil transitoire du Kosovo. La participation de toutes les communautés à ces structures est également un élément essentiel à la continuation du processus démocratique dans la région, et nous appelons la MINUK à redoubler d'efforts en faveur de cet objectif.

Il ne fait aucun doute que la mise en place de la nouvelle composante de police et de justice de la MINUK visant à renforcer la lutte contre la violence et les crimes d'ordre ethnique, est fort louable. Le niveau général de délinquance au Kosovo constitue l'un des défis les plus dangereux à la sécurité, et nous trouvons encourageantes les mesures vigoureuses prises par la MINUK à cet égard et pour encourager une base législative permettant de poursuivre le terrorisme et le crime organisé.

Ma délégation est satisfaite de l'important travail accompli par la MINUK dans le domaine de la réglementation et du développement des médias. La création d'une radio et d'une télévision kosovares indépendantes et les résultats prometteurs obtenus dans le domaine du développement des médias viennent renforcer nos impressions positives. En même temps, je veux dire notre profonde préoccupation face à l'appui qu'auraient exprimé certains journaux locaux du Kosovo à l'égard d'actes d'extrémisme et de terrorisme. Nous sommes persuadés que toute manifestation publique de haine interethnique et d'encouragement à la violence ne devrait pas être tolérée.

Puis-je citer les paroles d'une personnalité importante qui a dit que

« de temps à autre, les hommes trébuchent sur la vérité, mais, pour la plupart, ils se relèvent et filent comme si de rien n'était ».

Au retour du Kosovo de la mission du Conseil de sécurité, je cite ces célèbres paroles de Sir Winston Churchill afin d'appeler tout particulièrement l'attention sur une question que nous estimons très importante : le Conseil est-il de ceux qui filent ?

En fait, la vérité est très difficile. Après les deux années passées depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999), la situation sécuritaire, interethnique et humanitaire demeure tendue. Nous sommes également d'avis que le niveau de violence et de criminalité dans la région, en particulier à l'encontre des communautés ethniques, est beaucoup trop élevé. En outre, l'accroissement général des tensions à Mitrovica, à Gnjilane et à Pristina et les sauvages attaques contre des particuliers prouvent de manière flagrante que la philosophie et la pratique de la violence se portent bien.

Nous sommes fermement convaincus que la seule façon de changer la psychologie de guerre réside dans une intensification et une concertation accrues des efforts du Conseil de sécurité, de l'Union européenne, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), des autorités yougoslaves et des dirigeants politiques du Kosovo qui croient sincèrement en un Kosovo démocratique et pluriethnique. Nous espérons que les conclusions principales de la mission inciteront le Conseil à agir vite afin d'améliorer la situation au Kosovo.

Nous convenons qu'il faut mettre en place une approche plus coordonnée, en particulier de la part de

la MINUK, pour relever ces dangereux défis, notamment le manque de sécurité physique, sociale et économique des communautés ethniques du Kosovo, ainsi que le manque de liberté de circulation et d'accès égal aux services publics.

Ma délégation appuie la recommandation de la mission tendant à envoyer une demande officielle à la Force de paix au Kosovo (KFOR) pour que celle-ci fournisse régulièrement des informations détaillées sur l'origine, le type et la quantité d'armes saisies dans la région. Le travail du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) doit également être intensifié. Je voudrais également dire que nous sommes fermement convaincus que la MINUK doit poursuivre et améliorer le dialogue qu'elle a établi avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie pour permettre la pleine mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999).

Pour conclure mes remarques dans un contexte plus général, je voudrais me féliciter de la démobilisation unilatérale des groupes armés composés d'Albanais de souche dans le sud-est de la Serbie et du fait que les forces de sécurité de la Yougoslavie ont terminé paisiblement leur retour dans la zone de sécurité terrestre. L'Ukraine apprécie particulièrement ce résultat qui a été rendu possible par l'Union européenne, l'Alliance nord-atlantique et les dirigeants yougoslaves.

Nous voudrions également nous associer à la position de l'Union européenne présentée lors du récent sommet de Göteborg sur les événements survenus récemment dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, et réaffirmer notre engagement à l'égard de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de ce pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Ukraine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, suite à notre mission au Kosovo, sous votre direction habile, et dans le droit fil du rapport récent du Secrétaire général, la présente séance nous permet d'évaluer l'évolution de la situation au Kosovo et de nous concentrer sur la voie à suivre. Je remercie le Secrétaire général adjoint Guéhenno pour ses remarques liminaires exhaustives.

L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite plus tard par le Représentant permanent

de la Suède au nom de l'Union européenne. Je n'insisterai donc que sur quelques questions qui nous préoccupent particulièrement.

Malgré les progrès déjà enregistrés, nous voyons très clairement les difficultés qui subsistent au Kosovo, et nous voyons clairement les divisions tenaces qui séparent les différentes communautés. Comme nous l'a dit dimanche dernier le Président Poutine, la tâche qui a été confiée au Représentant spécial Haekkerup est « herculéenne ». Néanmoins, nous ne doutons pas que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Force au Kosovo (KFOR) exécuteront leurs mandats qui consistent à appliquer la résolution 1214 (1999), et nous appuyons totalement leurs activités à cet égard.

Il est clair que le peuple kosovar n'a d'avenir possible que dans le cadre d'une société multiethnique s'inspirant résolument du respect des minorités et des droits de l'homme. Comme je faisais partie de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo, j'ai exhorté les représentants des communautés à acquérir le courage spécial nécessaire pour participer au processus qui leur permettrait d'y parvenir. Ce faisant, j'ai établi un parallèle entre l'Accord du Vendredi saint de l'Irlande du Nord et le Cadre constitutionnel du Kosovo – tous deux prévoyant des structures multiethniques, sans préjuger du caractère du statut constitutionnel final. Bien entendu, ces deux processus nécessitent courage, persévérance et générosité d'esprit de la part de tous.

L'Irlande comprend très bien la profonde préoccupation exprimée par les Serbes en ce qui concerne la situation sécuritaire au Kosovo. La plupart de ceux qui restent dans la province vivent dans des ghettos. Leur liberté de circulation est gravement limitée et ils vivent dans un climat de crainte constante. Nous nous félicitons de la décision récente prise par le Représentant spécial de créer une nouvelle composante police et justice et de la promulgation des trois règlements de la MINUK. Il est essentiel de faire rapidement de nouveaux progrès quantifiables dans le domaine de la sécurité, notamment en ce qui concerne l'importation illégale et le trafic d'armes et la récupération des armes illégalement détenues. Au cours de la mission, nous avons dit en termes parfaitement clairs aux représentants des Albanais de souche que toutes les activités terroristes doivent cesser. Nous devons appuyer et intensifier ce message afin qu'ils n'aient aucun doute en ce qui concerne le refus de la communauté internationale de tolérer toute forme d'extrémisme.

Nous nous félicitons de l'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade, et des différents entretiens qu'ont eus le Représentant spécial et le Président Koštunica, mais nous pensons que la Mission doit se tenir en rapport encore plus étroit avec l'administration, notamment à propos des conditions qui pourraient déboucher sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Président Koštunica a déjà accepté le Cadre institutionnel et a encouragé les Serbes à se faire enregistrer pour participer aux élections. Il est maintenant essentiel qu'il les encourage à participer au scrutin. À l'instar d'un grand nombre de membres du Conseil, j'ai été impressionné par l'honnêteté et le réalisme manifestés par le Président, le Ministre des affaires étrangères Svilanovic et le Ministre de l'intérieur Zivkovic, et je ne doute pas qu'ils useront de leur influence avec sagesse et dans un esprit constructif. En attendant, toutes les parties doivent s'employer à établir les éléments essentiels d'un climat propice à la participation des Serbes aux élections. Ces éléments ont été discutés en toute franchise avec le Président Koštunica.

Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint Guéhenno, à savoir que Mitrovica joue un rôle central dans la dynamique politique au Kosovo. Une stratégie globale comprenant des composantes politiques, sociales et religieuses est essentielle pour régler la situation. Les structures parallèles qui existent dans le nord de Mitrovica doivent être supprimées. La situation économique et le fort taux de chômage, qui alimentent l'extrémisme, doivent également y être systématiquement et régulièrement améliorés, tout comme dans le reste du Kosovo.

Le manque de progrès en ce qui concerne les personnes disparues est une source claire de dispute très vive entre les deux communautés, pour lesquelles il est une cause d'inquiétude et de souffrances. Lors de la mission nous avons lancé des messages aux parties concernées sur cette question et sur la nécessité de libérer les détenus politiques toujours emprisonnés.

Nous pensons que la mission a été utile en ce qu'elle a souligné l'appui total du Conseil de sécurité à la MINUK et à la KFOR; elle a lancé un message fort et sans équivoque à toutes les parties; et elle a transmis un signal très important de la part du Conseil en ce qui concerne l'importance prioritaire de maintenir un contact et une coopération avec Belgrade.

M. Doutriaux (France) : Le Représentant permanent de la Suède exprimera plus tard la position de l'Union européenne. La France y souscrit naturellement. Je ferai quelques observations à titre national sur des questions sur lesquelles nous souhaitons mettre l'accent.

Comme les membres du Conseil l'ont tous constaté pendant la mission que vous avez vous-même conduite la semaine dernière au Kosovo et à Belgrade, Monsieur le Président, il est absolument indispensable que le processus politique en cours au Kosovo se poursuive : le statu quo ne serait ni acceptable ni soutenable. À cet égard, la promulgation par M. Haekkerup du Cadre constitutionnel de l'autonomie provisoire et l'annonce de la tenue d'élections générales le 17 novembre, en application de la résolution 1244, ont ouvert une perspective politique essentielle pour la stabilité du Kosovo.

Il est essentiel de préparer avec soin ces élections, afin qu'elles contribuent au processus démocratique au Kosovo et que toutes les communautés, notamment les Serbes du Kosovo, puissent y participer. Tout devra être fait pour qu'aucune communauté, à commencer par la communauté serbe, ne reste à l'écart. C'est décisif pour l'avenir du Kosovo. Il appartient aux Serbes du Kosovo de prendre leurs responsabilités. Il est de leur intérêt et de celui des autres communautés de participer aux élections et aux institutions provisoires de l'autonomie qui seront mises en place. Les dispositions prévues dans le Cadre constitutionnel pour la représentation des minorités et la défense de leurs intérêts leur permettront de faire valoir leurs droits et de prendre toute leur part dans l'avenir du Kosovo. Nous les appelons à s'enregistrer et à voter.

Je souhaite exprimer par ailleurs notre entier soutien aux mesures énergiques de M. Haekkerup en vue de faire prévaloir la loi et l'ordre au Kosovo. La promulgation par le Représentant spécial, du règlement sur le franchissement illégal des frontières et d'un règlement contre le terrorisme, comme le Groupe de contact notamment l'avait appelé de ses vœux, va dans le bon sens. Le renforcement des contrôles de la Force au Kosovo (KFOR) aux frontières et aux limites du Kosovo participe de cet effort. La création par le Représentant spécial de la nouvelle composante « justice et police » permettra de rendre plus efficaces la lutte contre les réseaux de criminalité organisée, la traque des extrémistes et la répression des violences au Kosovo. C'est pourquoi nous appuyons résolument la demande de

création d'un nouveau poste de Sous-Secrétaire général à l'intention du chef de cette nouvelle composante. Plus généralement, il convient que cette nouvelle structure soit dotée d'urgence des moyens nécessaires, sur le plan budgétaire et humain, pour s'acquitter de sa mission.

L'amélioration de la sécurité pour tous, et en particulier pour les minorités, représente un enjeu majeur dans la perspective des prochaines élections. Les extrémistes ne doivent s'attendre à aucune complaisance de notre part. Leur isolement est de l'intérêt de tous. Tous, y compris les membres de la communauté albanaise, doivent condamner vigoureusement la violence et isoler les extrémistes qui restent au Kosovo et à son pourtour.

À Mitrovica, pour favoriser la coexistence des communautés, il est nécessaire de définir et de mettre en oeuvre une stratégie globale et durable, comprenant des mesures d'ordre économique, politique et sécuritaire. Je me félicite de ce qu'à la suite de la visite du Conseil de sécurité au Kosovo, la MINUK ait marqué son intention d'élaborer une telle stratégie.

L'une des recommandations contenues dans le rapport de la mission du Conseil de sécurité porte sur la poursuite de l'intensification du dialogue entre la MINUK et Belgrade. Nous y souscrivons sans réserve. Nous saluons l'appel du Président Koštunica en faveur de l'enregistrement de la communauté serbe du Kosovo aux élections générales du 17 novembre. Nous nous réjouissons de la multiplication des contacts entre M. Haekkerup et les autorités yougoslaves, ainsi que de l'ouverture officielle du bureau de la MINUK à Belgrade. Le Représentant spécial a soumis aux autorités de Belgrade des propositions visant à favoriser des retours organisés de Serbes déplacés au Kosovo. Ceci va dans le bon sens. Nous sommes convaincus des avantages d'une coopération plus étroite, sur les questions d'intérêt commun, entre les Nations Unies et la Yougoslavie.

M. Mejdoub (Tunisie) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter à nouveau pour la manière avec laquelle vous avez conduit la mission du Conseil au Kosovo et en République fédérale de Yougoslavie pour assurer le suivi et faire l'évaluation de l'application de la résolution 1244 (1999) du Conseil.

D'emblée, je voudrais affirmer que cette mission, comme toutes celles entreprises par le Conseil sur le

terrain, a été une réussite totale car elle a pu s'informer directement de l'état de l'engagement des différentes parties à l'égard de la résolution 1244 (1999) et également des obstacles perçus de part et d'autre dans l'exécution des dispositions pertinentes de cette même résolution.

Les audiences accordées à la mission par les Présidents Poutine et Koštunica ont été d'une importance particulière en ce sens qu'elles ont permis aux membres du Conseil d'engager un échange de vues fructueux sur les impératifs de la phase actuelle par laquelle passe toute la sous-région et qui est caractérisée par une particulière sensibilité. Les réunions que la mission a eues avec les différentes communautés kosovares ont également permis à celles-ci d'exprimer leurs préoccupations et ont également permis aux membres du Conseil de leur transmettre un message clair, à savoir que le multiethnisme est une condition sine qua non pour une paix durable non seulement au Kosovo mais dans toute la sous-région.

Je voudrais à ce stade de mon intervention remercier M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, pour l'excellent exposé analytique qu'il vient de présenter au Conseil à propos du rapport du Secrétaire général sur la situation au Kosovo. La délégation tunisienne estime qu'il n'y a aucune autre alternative dans ce pays à l'acceptation de l'autre et à la cohabitation. Il va de soi que l'établissement des mesures de confiance durables entre les différentes communautés sont à la base du futur du Kosovo multiethnique. Il est vrai que de nombreuses raisons, aussi bien structurelles que conjoncturelles, sont à l'origine de la rupture de confiance et continue d'alimenter la méfiance et le refus de l'autre. C'est, de l'avis de ma délégation, un mal auquel il faut trouver des remèdes urgents, car tout le plan de règlement de cette question dépend essentiellement de l'adhésion des parties concernées à une vision commune et volontairement partagée de leur avenir.

Il est permis dans ce contexte de se réjouir que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ait articulé ses activités sur le terrain et vis-à-vis de toutes les parties concernées autour de l'impératif fondamental de la coexistence des différentes communautés et dans le cadre de l'application de la résolution 1244 (1999). La MINUK a effectué d'importants progrès dans la réalisation de son mandat avec l'aide et le soutien que lui apportent la

Force de paix au Kosovo (KFOR) et l'unité de police civile.

La phase critique actuelle par laquelle passe l'opération dans son ensemble nécessite cependant un soutien plus fort de la MINUK, aussi bien politique que financier, pour lui permettre d'assurer le suivi et l'exécution de la résolution 1244 (1999), qui reste l'instrument idoine pour la solution de la question du Kosovo.

La Tunisie estime que le moment est venu pour qu'un dialogue direct et responsable soit entrepris par les parties kosovares elles-mêmes sur de nombreux points de litige, qu'elles ont soulevés au cours des réunions avec la mission du Conseil dans la région. Il est bien entendu dans ce cadre que la résolution 1244 (1999) reste non négociable, car elle constitue la garantie internationale pour une paix durable au Kosovo et entre tous les Kosovars.

Les recommandations figurant dans le rapport établi par la mission du Conseil constituent en même temps des messages que le Conseil lance unanimement à toutes les parties concernées. En effet, il faut que le processus politique au Kosovo suive son cours conformément à la résolution 1244 (1999), et que toutes les parties, notamment les Serbes du Kosovo, y prennent une part active. Rester en dehors de ce processus n'aidera certainement pas cette communauté à faire valoir ses préoccupations légitimes sécuritaires et autres.

La promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement provisoire autonome et la décision de tenir des élections dans tout le Kosovo le 17 novembre sont deux étapes importantes qui doivent bénéficier de l'adhésion de toutes les parties concernées. Nous nous réjouissons que le Président Koštunica ait lancé un appel insistant à la communauté serbe du Kosovo de s'impliquer dans le processus électoral, car nous sommes convaincus que ce n'est qu'en adhérant à ce processus que la communauté serbe du Kosovo pourra faire valoir ses vues et ses préoccupations et s'intégrer dans la société.

La mise en place par le Représentant spécial de la Composante 1 constitue une garantie supplémentaire en faveur de la justice et la fin de l'impunité. Les moyens financiers sont à cet égard nécessaires pour que la justice et le système de police puissent contribuer à l'apaisement des craintes et à asseoir la sécurité pour tous.

Il est par ailleurs fondamental que la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées soit traitée avec la célérité requise, et de préférence avant les prochaines élections. Il en est de même pour les personnes disparues et détenues. La recherche de solutions aux aspects humanitaires de la question aidera à favoriser la réconciliation entre les différentes communautés du Kosovo.

La situation à Mitrovica illustre combien l'écart est grand et le fossé est profond entre les deux communautés albanophone et serbe du Kosovo. Autant cette ville illustre la fracture, la crainte de l'autre et même la méfiance à l'égard de ce que la communauté internationale entreprend pour le Kosovo, autant l'action doit être soutenue de la part des partenaires internationaux du Kosovo pour rétablir rapidement la confiance entre les principales communautés de la ville en favorisant l'interaction entre elles dans différents domaines de la vie sociale.

Les programmes internationaux pour le relèvement économique dans cette ville symbole pourraient se concevoir comme un outil pour sceller l'interdépendance entre les deux communautés. L'expérience entamée dans ce contexte par l'Union européenne s'est avérée efficace et gagnerait à être renforcée. Elle a pour mérite d'aider à ce que les clivages ethniques soient résorbés par la coexistence, qui elle-même deviendra une condition de stabilité et de prospérité pour toutes les ethnies. Cela démontrera enfin aux Kosovars, toutes ethnies confondues, qu'il leur revient à eux et à eux seuls de créer les conditions à même de leur garantir une réconciliation durable.

Je terminerai mon intervention en m'acquittant du devoir de rendre un vibrant hommage à M. Hans Haekkerup pour son engagement en faveur de la mission dont il est investi. Sa manière remarquable de diriger la MINUK et son sens de la mesure font de lui un interlocuteur respecté de toutes les communautés kosovares. Ma délégation voudrait également féliciter le commandant de la KFOR et tous ses hommes et femmes, ainsi que les éléments de la police civile de la MINUK pour leur abnégation et dévouement en faveur de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Tunisie des aimables paroles qu'il a adressées à la délégation du Bangladesh.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Gué-

henno, pour le rapport de ce matin que j'ai trouvé extrêmement réfléchi et très utile.

Comme l'ont dit d'autres délégations, le représentant de la Suède va intervenir plus tard ce matin au nom de l'Union européenne, ainsi je ferai une déclaration extrêmement courte et je me contenterai de relever quelques points que je voudrais mettre en évidence.

Premièrement, le Royaume-Uni souscrit très vigoureusement aux conclusions auxquelles est parvenu le Conseil de sécurité à la suite de sa mission au Kosovo. Je pense que le rapport de la mission est une contribution des plus utiles et j'espère que ce rapport servira à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, je voudrais souscrire à ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, à savoir qu'il est nécessaire que les autorités de Belgrade envoient un message très clair à la communauté serbe quant à l'importance de sa participation. Il y va de l'intérêt de toutes les communautés du Kosovo de participer à ces élections et de collaborer aux structures qui sont mises en place par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) afin de garantir leur place dans la construction de l'avenir du Kosovo. Je pense qu'il est donc essentiel que ce message d'encouragement provienne de Belgrade, surtout en ce moment où quelques progrès sont enregistrés à propos du retour des réfugiés.

La même analyse s'applique à Mitrovica, où la normalisation serait très clairement dans l'intérêt de tous ceux qui vivent dans cette ville. Il s'agit, là aussi, d'un problème pour lequel nous nous tournerions vers Belgrade pour qu'il use positivement de son influence pour aider à régler la situation. J'ai bien noté ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, sur l'importance des mesures de confiance et je prends acte de ce qu'il a dit.

Enfin, l'extrémisme et la criminalité organisée sont au cœur des problèmes qui existent au Kosovo et dans la région en général. Nous appuyons pleinement le travail que font la MINUK et la Force au Kosovo pour régler ces problèmes. Il serait bon d'avoir un rapport intérimaire du Secrétariat sur le financement de la Composante 1, notamment sur le financement de juges et de procureurs supplémentaires. Il est essentiel que des ressources soient débloquées rapidement et en quantité suffisante et, comme je l'ai déjà dit, le Royaume-Uni se tient prêt à proposer des candidats

pour les postes de juges et de procureurs internationaux.

M. Neewor (Maurice) (*parle en anglais*) : La séance publique de ce matin sur le Kosovo me semble particulièrement opportune, à la suite de la visite de la mission du Conseil de sécurité dans la région le week-end dernier. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance importante. Nous remercions également le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, de son exposé de ce matin. En tant que membre de la mission au Kosovo, je tiens officiellement à vous exprimer ma sincère appréciation et mes remerciements chaleureux, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez conduit la mission, qui rassemblait pour la première fois les 15 membres du Conseil de sécurité.

Le rapport de la mission, qui figure dans le document S/2001/565, souligne l'importance du travail accompli par la mission du Conseil de sécurité au cours de la brève visite de trois jours au Kosovo et à Belgrade. La visite nous a donné la possibilité non seulement de voir de nos propres yeux la situation réelle sur le terrain au Kosovo, mais de bien comprendre les problèmes profondément enracinés qui ont assailli ce territoire et ses habitants. Nous sommes donc revenus bien mieux informés grâce aux discussions que nous avons eues avec les différentes parties, et notamment avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup; les responsables de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK); le commandant de la Force au Kosovo (KFOR); les membres de l'Administration intérimaire; les représentants des communautés albanaise et serbe; les représentants de la société civile; et, à Belgrade, avec le Président Koštunica et les membres de son gouvernement. Nous espérons pouvoir apporter une contribution plus substantielle aux efforts du Conseil de sécurité et du Secrétaire général en vue de rétablir la paix et la stabilité dans la région.

La crise du Kosovo est une véritable tragédie humaine de notre époque. Les vies de centaines de milliers de personnes innocentes ont été complètement bouleversées. Bien que le conflit lui-même ait pris fin dans une large mesure, les habitants du Kosovo vivent toujours dans une situation où règnent des divisions ethniques profondes, la haine et la crainte mutuelles. Les minorités, qu'elles soient serbes ou albanaises, restent, dans de nombreuses communautés, confinées dans leurs maisons du fait de la peur. Les possibilités

d'emploi sont extrêmement rares, privant ainsi les habitants des moyens de subsistance, et des centaines de milliers de personnes vivent en dehors de leurs foyers habituels, soit comme des personnes déplacées à l'intérieur du pays, soit comme des réfugiés. Pire encore, les enfants, qui ont vécu les traumatismes de la mort et des ravages pendant le conflit civil, ne peuvent pas se rendre à l'école sans être accompagnés de soldats de la KFOR.

Dans ces circonstances difficiles, la MINUK et la KFOR s'efforcent avec courage de maintenir la paix et la sécurité, et elles méritent non seulement d'être félicitées mais également d'être pleinement soutenues par nous tous dans tout ce qu'elles font au Kosovo pour rétablir la confiance entre les habitants, les faire participer au processus politique, conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, reconstruire une société fondée sur la multiethnicité ainsi que l'état de droit et la justice pour tous.

Cette tâche est d'autant plus difficile que la situation est complexe. Le défi principal et immédiat pour la MINUK à présent est d'organiser des élections avec une participation populaire pour l'administration du Kosovo en tant que région autonome au sein de la souveraineté de la République fédérale de Yougoslavie. Les élections doivent inclure tout le monde pour être crédibles comme la situation difficile du Kosovo l'exige.

À cet égard, nous avons deux préoccupations importantes. D'abord, la sécurité doit être améliorée afin de permettre à tous – Kosovars, Albanais, Serbes ou autres minorités – de participer pleinement au processus. Deuxièmement, aucun effort ne doit être négligé pour s'assurer que les électeurs, en particulier serbes, tant au Kosovo qu'au dehors, aient la possibilité de s'inscrire sans aucun obstacle. Un autre problème auquel la MINUK est confrontée est la question de la reconstruction économique du Kosovo. Si on a déjà commencé à travailler à la reconstruction de l'infrastructure, il faut lancer des petits projets qui permettront de créer des emplois destinés aussi bien à la majorité qu'aux communautés minoritaires. Nous exhortons la communauté internationale à apporter toute l'assistance possible à la reconstruction économique du Kosovo.

Notre visite à Belgrade et les discussions que nous avons pu mener avec le Président Koštunica et avec le Ministre de l'intérieur et le Ministre des affai-

res étrangères nous ont convaincus que la Yougoslavie est non seulement prête à coopérer pleinement avec le Conseil de sécurité et avec la MINUK mais qu'elle le fait déjà, notamment en encourageant officiellement les Serbes à s'inscrire sur les listes électorales, malgré les réserves considérables qu'elle a à l'égard du cadre juridique récemment adopté pour le Kosovo. Nous apprécions beaucoup cette attitude positive de la Yougoslavie.

Nous demandons à tous les peuples du Kosovo – Albanais et Serbes – de rejeter l'extrémisme qui a déjà causé tant de souffrances et de malheurs. L'avenir du Kosovo passe par la coexistence multiethnique entre toutes les communautés et tel doit être l'objectif auquel il leur faut travailler de concert. Presque toutes les nations du monde, dont la mienne, Maurice, ont des sociétés multiethniques qui ont appris à vivre en harmonie. Il n'y a aucune raison que les Kosovars ne le puissent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. Touré (Mali) : Je voudrais tout d'abord remercier très chaleureusement le Président du Conseil, l'Ambassadeur Chowdhury du Bangladesh, pour le leadership remarquable dont il a fait montre tout au long de notre séjour au Kosovo et à Belgrade. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général pour son rapport en date du 7 juin 2001 sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Mes remerciements vont également à M. Jean Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, pour la présentation fort détaillée dudit rapport.

La séance publique de ce matin nous donne l'occasion de renouveler le soutien entier du Mali à M. Hans Haekkerup, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUK, à toute son équipe et à tout le personnel international qui oeuvrent inlassablement, depuis deux ans, pour la réalisation des objectifs de paix, de sécurité, et de développement durable au Kosovo.

En dépit des multiples problèmes politiques, économiques et de sécurité auxquels la MINUK est confrontée, force est de reconnaître que l'application de son mandat a considérablement progressé. Tout en nous félicitant de ce progrès tangible, ma délégation appuie fermement les efforts soutenus du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la

Force de paix au Kosovo (KFOR) dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) de notre Conseil qui vise à mettre en place des institutions démocratiques et multiethniques au Kosovo.

À la lumière des informations que M. Guéhenno vient de nous livrer, et de ce que j'ai pu voir et entendre lors de notre très importante visite au Kosovo, mon intervention s'articulera sur les points saillants suivants : premièrement, au plan politique, ma délégation est reconnaissante à M. Haekkerup et à tout le personnel de la MINUK pour la promulgation du Cadre constitutionnel pour un gouvernement provisoire autonome au Kosovo et l'annonce des élections pour le 17 novembre 2001.

Il est vrai que lors de notre visite, nous avons pu nous rendre compte que le Cadre constitutionnel ne faisait pas l'objet d'un consensus au sein des acteurs politiques du Kosovo. Toutefois, nous pensons que le Cadre constitutionnel qui ne préjuge en rien d'un règlement définitif pour le Kosovo, donne à la population du Kosovo la possibilité d'administrer sa vie au quotidien, en encourageant les modérés à faire avancer le processus politique, tout en marginalisant les extrémistes. Parce qu'il est le fruit de la collaboration de la MINUK, du Groupe de travail, des dirigeants politiques du Kosovo, des experts internationaux et de la communauté internationale, ma délégation invite tous les habitants du Kosovo à participer activement dans les structures actuellement mises en place et dans le futur gouvernement du territoire.

S'agissant des élections qui auront lieu dans tout le Kosovo le 17 novembre 2001, ma délégation estime que ce processus électoral pourrait renforcer le processus démocratique au Kosovo et la stabilité dans cette région. C'est pourquoi, nous invitons toutes les populations du Kosovo à participer massivement à ces élections, qui constituent un élément primordial pour lutter contre l'extrémisme intransigeant et encourager les modérés de tous les bords à jouer un rôle déterminant dans les affaires du territoire. Parce que la participation sans réserve de toutes les communautés est cruciale au succès de ces élections, ma délégation appuie les initiatives prises par la MINUK afin d'instaurer une société multiethnique au Kosovo. Nous pensons que la participation entière et responsable de toutes les composantes de la société kosovare à l'élaboration d'un fichier électoral fiable est de nature à améliorer la participation libre de tous les groupes ethniques au processus électoral. Pour ce faire, il importe de tout mettre

en oeuvre afin que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité et que le retour et la participation des réfugiés et des personnes déplacées soient assurés. Il est impératif que toutes les communautés, en particulier les Serbes du Kosovo, participent aux élections et aux institutions d'un gouvernement provisoire autonome qui sera mis en place. Ceci est un défi majeur que la communauté internationale, la MINUK et la KFOR se doivent de surmonter.

Deuxièmement, dans le domaine de la sécurité, ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à la persistance de la violence ethnique et politique, ainsi que de la criminalité organisée au Kosovo. Il ne fait aucun doute que la violence contre les minorités de la province constitue l'obstacle le plus important à la réalisation des objectifs de paix, de démocratie et de prospérité de la communauté internationale au Kosovo. Cette violence aveugle a été évoquée maintes fois, lors de notre séjour au Kosovo, comme étant le plus gros obstacle au retour des réfugiées et des personnes déplacées et de leur participation aux structures démocratiques du Kosovo. Ma délégation, qui se réjouit de la mise en place par le Représentant spécial du Secrétaire général de la Composante 1 et de l'existence d'une législation réprimant le crime organisé, la détention clandestine d'armes et le terrorisme, émet le voeu de voir ces mesures améliorer considérablement les conditions de sécurité au Kosovo. Nous soutenons également, les mesures spécifiques prises par la MINUK et la KFOR relatives à la surveillance des frontières administratives du Kosovo.

Troisièmement, au plan économique, ma délégation reste préoccupée par le taux de chômage très élevé qui sévit au Kosovo et l'état très désastreux de l'économie. Toutefois, elle se réjouit de la création de guichets fiscaux aux frontières et lignes de démarcation du Kosovo où une taxe sur les ventes est perçue sur certaines marchandises. Parce que le développement économique est un élément majeur de stabilisation, ma délégation recommande la mobilisation par la communauté internationale de fonds supplémentaires pour les programmes de relèvement économique des villages.

Quatrièmement, au plan humanitaire, la situation de milliers de réfugiés albanophones de l'ex-République yougoslave de Macédoine qui se sont réfugiés au Kosovo depuis le 3 mai en raison des affrontements entre forces macédoniennes et extrémistes albanais, constitue pour ma délégation un motif de préoc-

cupation. Nous invitons la communauté internationale à leur venir en aide.

La question des personnes disparues et détenues est d'une importance cruciale pour ma délégation. En effet, cette question reste l'un des principaux obstacles à la réconciliation des communautés. Nous encourageons la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) à accomplir de nouveaux progrès dans ce domaine fondamental et invitons les autorités de la République fédérale de Yougoslavie à libérer ceux qui croupissent encore dans les prisons serbes.

Cinquièmement, ma délégation se félicite des contacts étroits établis entre le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK et la KFOR. L'ouverture du bureau de la MINUK à Belgrade, permettra, nous en sommes certains, de promouvoir la communication et la coopération entre la MINUK et les autorités yougoslaves. C'est le lieu ici de remercier les autorités de la République fédérale de Yougoslavie pour leur disponibilité et leur détermination à coopérer avec la MINUK en vue de l'amélioration des relations entre les communautés, surtout à Mitrovica et partout au Kosovo. La coopération des autorités de la République fédérale de Yougoslavie est cruciale à la participation des minorités, surtout de la minorité serbe, au scrutin du 17 novembre.

Enfin, ma délégation, tout en relevant l'énormité de la tâche que doit accomplir la MINUK, rend hommage à M. Hans Haekkerup pour les actes qu'il a accomplis à la tête de la MINUK et à tout le personnel local et international de la MINUK et de la KFOR, pour leur détermination et leur engagement à mettre en oeuvre la résolution 1244 (1999). Aussi, nous invitons la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider la MINUK en cette phase cruciale de son engagement au Kosovo en vue de permettre la réalisation de ses objectifs de paix, de sécurité et de développement durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Mali des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Valdivieso (Colombie) (*parle en espagnol*) : J'adresse mes remerciements au Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, pour son exposé. L'appui multiforme du Département de M. Guéhenno, y compris le rapport du Secrétaire général sur la Mission

d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2001/565), a constitué une contribution très utile au succès de la mission du Conseil de sécurité dans la région.

Nous partageons l'avis, exprimé dans le rapport du Secrétaire général, selon lequel l'ordre public est tout à fait prioritaire pour le travail de la MINUK. Nous sommes heureux de noter que la composante de la police et de la justice de la Mission a été mise en place. Avec la coopération de la Force au Kosovo (KFOR), cela renforcera l'efficacité de la MINUK. Nous soutenons la nomination envisagée d'un représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour diriger cette structure.

Les débats publics sur les missions du Conseil de sécurité sont très utiles pour nous permettre, avec tous les autres États Membres de l'ONU, d'évaluer l'application des mandats et d'avoir des avis directs sur les conséquences du conflit.

Je remercie l'Ambassadeur Chowdhury et le félicite pour la façon remarquable dont il a dirigé la mission. Grâce à son dévouement, la mission a réalisé ses objectifs en un temps record. Les 15 membres du Conseil de sécurité ont examiné le niveau d'application de la résolution 1244 (1999) et avec les divers acteurs, ils ont évalué de près les acquis de la MINUK et les défis auxquels elle est confrontée, y compris lors de réunions tenues avec les Présidents Poutine et Koštunica. La densité de nos rencontres a renforcé notre compréhension du conflit et nous a fourni une meilleure perspective pour l'adoption des décisions que le Conseil devra prendre à l'avenir.

Je voudrais faire quelques commentaires spécifiques sur la mission. Je voudrais appeler l'attention sur l'action de la MINUK et saluer la contribution appréciable de la KFOR. La responsabilité et la détermination dont ont fait montre le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, et son équipe dans leurs efforts visant à appliquer la résolution 1244 (1999) sont admirables et méritent notre plein appui. Les réalisations de la MINUK au cours des deux dernières années sont évidentes et constituent une option réaliste pour réaliser la coexistence indispensable dans une société multiethnique.

Des défis considérables se posent à la MINUK et à la communauté internationale. Il est d'abord nécessaire de garantir la participation de toutes les communautés aux élections du 17 novembre. Nous compre-

nons les inquiétudes exprimées par les Serbes du Kosovo, tant ceux qui se trouvent au Kosovo que ceux qui se sont réfugiés à l'étranger, et nous considérons qu'une tâche prioritaire, pour la MINUK et la KFOR au cours des prochains mois, est de mettre en place des garanties de sécurité assurant à cette communauté une liberté de mouvement au Kosovo et permettant le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il faudrait en tout état de cause assurer leur pleine participation au processus électoral.

Nous estimons que le problème des détenus et des personnes disparues doit faire l'objet d'une attention prioritaire, et son règlement fait partie des éléments clefs de nature à instaurer la confiance entre les parties.

Un autre défi majeur pour l'avenir est le problème de la ville de Mitrovica et, à cet égard, nous avons besoin de la pleine coopération du gouvernement de Belgrade. La prudence nécessaire ne doit pas nous empêcher de faire face aux clivages sociaux actuels et au sentiment d'hostilité. La ville reflète tous les problèmes du Kosovo. Ce qui s'y passe constituera un message clair sur l'avenir éventuel du reste du Kosovo. La MINUK doit travailler systématiquement avec la KFOR pour faire en sorte que les décisions soient prises de façon coordonnée et qu'elles ne produisent pas de résultats contradictoires. Nous demandons au gouvernement de Belgrade d'agir de façon plus dynamique et plus constructive pour trouver des solutions à Mitrovica.

Il est urgent que la population du Kosovo comprenne rapidement et pleinement le rôle clef qu'elle doit jouer dans son destin présent et futur. En d'autres termes, la « kosovarisation » doit se faire, pour utiliser un néologisme suscité par ce conflit. Comme le dit clairement la mission, « la situation actuelle était intenable » (S/2001/600, par. 30). La responsabilité de la communauté internationale est limitée, mais elle le sera encore plus sans le soutien et la coopération de la population. Nous demandons donc à tous les Kosovars de se joindre aux activités de la communauté internationale, de rejeter toute forme de violence, et de prendre part au processus démocratique, en particulier aux prochaines élections, qui permettront de créer les conditions nécessaires à la réconciliation, à la stabilité et au progrès dans la région.

La réalisation de ces objectifs sera renforcée par de meilleures relations et un dialogue entre la MINUK

et la République fédérale de Yougoslavie, que le Conseil de sécurité doit continuer d'encourager.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Colombie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué ce débat public en vue de discuter du rapport de la mission du Conseil de sécurité au Kosovo et à Belgrade, qui a eu lieu du 16 au 18 juin 2001. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint chargé des opérations de maintien de la paix, M. Guéhenno, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote S/2001/565, et dire combien nous avons apprécié ce rapport qui a beaucoup aidé ma délégation lors de la préparation de la mission du Conseil de sécurité.

Je voudrais également vous exprimer ma gratitude personnelle, Monsieur le Président, pour la façon impressionnante et efficace dont vous avez dirigé notre mission courte mais intense, tandis que nous nous efforçons d'accomplir le mandat dont le Conseil nous avait chargés.

Survenant un peu plus d'une année après la première mission du Conseil de sécurité au Kosovo, la récente mission nous a donné l'occasion d'évaluer le rôle décisif que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a joué au cours des deux dernières années, pour promouvoir la paix, la réconciliation et la stabilité, et créer des institutions démocratiques viables.

Comme l'indique le rapport, la mission, au cours de ses rencontres avec les dirigeants locaux, a mis fortement l'accent sur la nécessité d'éviter la violence et l'extrémisme et de se focaliser sur la réconciliation interethnique et l'inclusion.

Notre visite à Belgrade a également fourni une occasion d'entrer en contact avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie, d'entendre leurs préoccupations et d'obtenir leur soutien pour progresser vers un Kosovo multiethnique.

Comme ma délégation appuie totalement les conclusions de la mission, je ne ferai que de brefs commentaires sur quelques questions qui nous préoccupent particulièrement. Ces questions incluent l'instabilité de la situation de sécurité, les efforts visant

à renforcer le maintien de l'ordre, le retour des réfugiés et la question des personnes disparues et des détenus.

Ainsi que nous l'avons nous-même constaté, des progrès considérables ont été accomplis dans le domaine de la paix et de la sécurité. S'il est vrai que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a essayé de développer une stratégie globale visant à améliorer la qualité de vie de toutes les communautés, il n'en reste pas moins que la situation en matière de sécurité pour les communautés minoritaires du Kosovo, notamment les Serbes du Kosovo, reste très préoccupante. C'est particulièrement vrai à Mitrovica. À moins que la situation au plan de la sécurité des communautés minoritaires du Kosovo s'améliore, la paix et la réconciliation sont vouées à l'échec et cela, à son tour, réduira la possibilité de retour dans leurs foyers d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées, et cela nous empêchera d'assurer une croissance économique soutenue et un développement durable pour le peuple du Kosovo.

Nous avons par conséquent été satisfaits que l'initiative récente de la MINUK de mettre en place la composante I pour améliorer la coordination des affaires de police et de justice soit couronnée de succès. À cet égard, nous nous félicitons de la promulgation de règlements sur les franchissements de frontières non autorisés et sur la possession d'armes illégales.

Nous souhaitons souligner l'appel lancé par la MINUK pour une augmentation du nombre de juges et de procureurs internationaux et pour des ressources financières complémentaires afin d'accroître les capacités de détention. Ma délégation pense que ces mesures sont essentielles pour améliorer le maintien de l'ordre, particulièrement à la lumière des informations selon lesquelles des criminels pourraient avoir été libérés en raison d'un manque d'installations de détention adéquates.

Je souhaite saisir cette occasion, en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité, pour attirer l'attention sur les paragraphes 25 et 33 du rapport (S/2001/600) et sur leur importance pour le processus du maintien de l'ordre au Kosovo. Ces paragraphes mettent en lumière les discussions tenues entre les membres de la mission et de la Force de paix du Kosovo (KFOR) sur le renforcement et la surveillance de l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1160 (1998).

Nous avons été heureux d'avoir des entretiens très fructueux et nous souhaitons remercier le Commandant de la KFOR, le général Thorstein Skiaker de sa coopération. Nous sommes particulièrement sensibles à la promesse de fournir des informations détaillées sur l'origine, le type et la quantité d'armes saisies.

Nous avons été également informés par le commandant de la police de la MINUK des quantités d'armes saisies et des tentatives, parfois réussies, de désarmer la population là où c'est nécessaire.

Ma délégation se félicite des progrès politiques réalisés dans le cadre des préparatifs des élections qui doivent avoir lieu en novembre. Nous souhaitons réitérer l'importance que nous accordons à la collaboration étroite entre la MINUK et les autorités de Belgrade, notamment en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales et la participation des communautés minoritaires au processus électoral proprement dit. Pour nous, il est important que toutes les communautés participent à la gestion des affaires publiques au Kosovo, car c'est uniquement de cette façon que nous serons capables de parvenir à une pleine participation aux institutions démocratiques.

Une question pour laquelle toutes les communautés demandent de l'aide, comme elles l'avaient fait l'an dernier, est celle des personnes disparues. Nous croyons qu'on peut maintenant accomplir de nouveaux progrès sur ce point en utilisant l'ADN dans les travaux de médecine légale effectués par la MINUK.

Nous souhaitons également encourager la MINUK à continuer de promouvoir des conditions propices au retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons la MINUK pour les progrès déjà accomplis dans ce domaine.

Le rapport indique que l'un des plus grands défis est la promotion de la pluriethnicité. Nous pensons qu'il n'existe pas de solution simple ou rapide à ce problème. À l'approche des élections, ces questions deviennent encore plus importantes et nous appuyons sans réserve l'accent mis dans le rapport sur la nécessité de prendre des initiatives multiethniques dans les domaines social, économique et religieux pour commencer à instaurer la confiance entre les communautés.

À votre initiative, Monsieur le Président, un groupe représentatif d'organisations non gouvernementales de femmes du Kosovo a rencontré des membres de la mission, et au cours de cet entretien, plu-

sieurs préoccupations ont été évoquées. Les représentantes ont souligné la nécessité de faire participer les femmes aux négociations de paix et au processus de décision politique, conformément à la résolution 1325 (2000). L'importance de l'aide de la communauté internationale dans l'émancipation économique des femmes, l'élimination de la discrimination entre les sexes, la création d'emplois et l'égalité des chances ont été considérées comme également importantes. On a souligné qu'il fallait une concertation régulière et une coopération accrue entre les associations féminines locales et la MINUK.

Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui, à votre demande, Monsieur le Président, nous a été offerte de rencontrer des représentants des organisations non gouvernementales en raison de l'importance que nous accordons à la société civile et au rôle qu'elle joue dans les efforts de réconciliation.

À première vue, il y a eu des améliorations dans la situation économique du Kosovo. Nous avons vu des travaux de reconstruction; nous avons vu des activités agricoles améliorées; nous avons vu des activités économiques partout à Pristina. La situation économique continue néanmoins d'être très préoccupante, avec un haut niveau de chômage, particulièrement parmi les jeunes, et la nécessité de régler les questions relatives aux droits de propriété, ce qui pourrait déboucher sur un environnement favorable pour attirer les investissements étrangers.

Il est important que ces questions et les autres soient traitées, car ces problèmes peuvent influencer le retour des réfugiés et des personnes déplacées qui sont peu enclines à revenir là où il n'existe aucune source viable de revenus.

Pour finir, je souhaite saisir cette occasion pour exprimer la satisfaction de ma délégation au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, à son équipe, au commandant de la KFOR et à son équipe, et à tous les hommes et femmes de la MINUK pour l'assistance formidable qu'ils ont donnée à la mission durant son séjour au Kosovo.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la représentante de la Jamaïque des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, remercier le Secrétaire général adjoint Guéhenno de son exposé et du rapport du Secrétaire

général. J'aimerais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir dirigé notre mission avec efficacité et d'avoir présenté notre rapport. Nous avons trouvé nos rencontres utiles et importantes, tout comme nos échanges avec le Président Koštunica et le Président Poutine.

Depuis deux ans maintenant, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a fait de gros progrès dans la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). La Norvège félicite la MINUK, dirigée par Hans Haekkerup, et la Force de paix du Kosovo (KFOR), dirigée par Thorstein Skiaker, des efforts qu'elles ont déployés, en collaboration avec nos partenaires des composantes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne, afin de créer les conditions pour un Kosovo multiethnique et démocratique. Notre but d'ensemble doit être d'encourager la paix et la stabilité et de mettre un terme à la désintégration et à l'extrémisme dans la région des Balkans. Et il reste encore beaucoup à faire.

En tant que fournisseur important de personnel et d'assistance au Kosovo, la Norvège s'intéresse beaucoup à la mise en place d'un gouvernement autonome au Kosovo, reposant sur le Cadre constitutionnel et la résolution 1244 (1999). Le problème le plus important est la situation sécuritaire. Comme il ressort clairement du rapport du Secrétaire général et de notre mission, les communautés minoritaires, en particulier les Serbes du Kosovo, continuent d'être la cible de violences ethniques et de crimes graves. Les extrémistes n'hésitent pas non plus à recourir à la violence contre leurs compatriotes de souche albanaise pour faire satisfaire leurs intérêts politiques ou criminels.

Nous appuyons donc fermement les initiatives du Représentant spécial du Secrétaire général en vue d'améliorer l'ordre public, notamment par l'intermédiaire de la nouvelle composante de police et de justice et des trois nouvelles lois dirigées contre les extrémistes. Les informations en provenance du Kosovo indiquent que le programme d'amnistie sur les armes a été un succès.

Les programmes d'évaluation et de destruction des stocks d'armes légères en cours devraient être élargis à d'autres parties de la région. La Norvège se félicite des efforts déployés par le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est à cet égard. La principale préoccupation est le trafic de ces armes. Il faut renforcer la

coopération transfrontalière de la police. La crise en Macédoine montre le besoin d'adopter une approche globale. On est en train de mettre au point, dans le contexte de la coopération avec la police et de la formation de celle-ci prévues au titre du Pacte de stabilité, des plans de formation pour une police régionale chargée essentiellement de lutter contre toutes sortes de trafic.

Nous nous félicitons de la volonté de la République fédérale de Yougoslavie de coopérer avec la police de la MINUK pour lutter contre les trafics illicites, comme cela a été déclaré à la mission du Conseil. Nous attendons avec impatience d'entendre la MINUK nous informer du suivi et des résultats.

Il nous paraît évident qu'une coopération plus étroite avec Belgrade est nécessaire sur toute une gamme de problèmes auxquels sera confrontée la MINUK d'ici aux élections. Nous comptons que les dirigeants serbes à Belgrade et au Kosovo appuient les efforts de la MINUK en faveur de la mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999). La Norvège se félicite de l'attitude positive du Président Koštunica en ce qui concerne l'inscription des Serbes du Kosovo. Une coopération plus étroite entre la MINUK et Belgrade est également cruciale pour régler la question des personnes disparues dans toutes les communautés, ainsi que pour obtenir la libération des derniers prisonniers politiques et autres. À en juger par les réunions constructives que nous avons eues à Belgrade, nous pensons que la MINUK peut travailler avec les autorités yougoslaves pour réaliser des progrès dans les cinq domaines indiqués par le Président Koštunica afin d'encourager la pleine participation des Serbes du Kosovo au processus électoral.

Nous attendons des dirigeants albanais du Kosovo qu'ils assument leur part de responsabilité pour améliorer la situation sécuritaire afin que puisse commencer un véritable processus de retour des personnes déplacées.

Nous nous acquitterons de nos responsabilités et remplirons nos engagements à l'égard du Kosovo. Mais ce n'est pas une rue à sens unique. Toutes les parties concernées doivent jouer leur rôle. On ne peut pas laisser à l'ONU et à la Force de paix au Kosovo (KFOR) seules le soin de créer un environnement sécuritaire et des conditions propices à un retour. C'est aux dirigeants kosovars qu'il appartient de prouver par des actes leur volonté politique de créer une société mul-

tiethnique prête à instaurer une véritable autonomie conformément à la résolution 1244 (1999). Nous n'avons pas appuyé cette communauté qui a subi la répression et la violence uniquement pour voir ses membres infliger des souffrances aux autres. Ceux qui ont lutté pour leurs droits doivent maintenant se battre pour l'égalité des droits des autres.

Il existe évidemment des liens mutuels entre la sécurité et le retour des Serbes du Kosovo, d'une part, et leur participation aux institutions intérimaires, d'autre part. C'est pourquoi les dirigeants de Belgrade, quant à eux, doivent continuer d'encourager les intérêts des Serbes en aidant la MINUK à identifier et à influencer des interlocuteurs résolus à favoriser l'intégration des Serbes au Kosovo. C'est particulièrement le cas de Mitrovica, qui constitue un défi majeur. La Norvège appuie la stratégie globale et équilibrée présentée par le Représentant spécial du Secrétaire général au cours de notre visite : un processus politique continu, avec une coopération étroite avec Belgrade, pour remplacer les structures parallèles à Mitrovica par des mesures de confiance et une sécurité garantie par la KFOR, la police de la MINUK et le service de police du Kosovo, avec une participation serbe. Ceci doit être organisé avec soin, et il faut éviter un nouvel exode en veillant à ce que les Serbes de Mitrovica aient au moins le même sentiment de sécurité qu'ils ont à l'heure actuelle.

Nous nous félicitons des efforts que déploie la KFOR face à la situation sécuritaire régionale, comme cela a été décrit par le commandant de la Force, notamment des efforts accrus pour éviter que les extrémistes de souche albanaise ne mènent des activités de l'autre côté de la frontière avec la Macédoine, ainsi que la contribution de la KFOR à l'évolution positive que connaît le sud de la Serbie. La coopération fructueuse de la communauté internationale avec Belgrade dans la vallée de Presevo montre que l'on peut accomplir davantage par des moyens politiques et des mesures de confiance que par le recours à la force.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Au lieu de faire une déclaration à titre national, je vais maintenant céder mon tour et donner la parole aux pays qui ont été invités conformément à l'article 37. La première personne sur cette liste est le représentant de

la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Schori (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). Les pays de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés – Chypre, Malte et Turquie – ainsi que les pays membres de l'Association européenne de libre-échange – Islande et Liechtenstein – s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne voudrait remercier la présidence du Conseil de sécurité pour le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1244 (1999). Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) en date du 7 juin, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Guéhenno, pour l'exposé qu'il a fait ici aujourd'hui.

L'Union européenne réaffirme son ferme appui au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, dans les efforts qu'il déploie pour garantir la pleine application de la résolution 1244 (1999). Nous nous félicitons de la promulgation par M. Hans Haekkerup du Cadre constitutionnel pour un gouvernement autonome provisoire, ainsi que de l'annonce des élections qui doivent se tenir dans l'ensemble du Kosovo le 17 novembre de cette année. Le Cadre constitutionnel marque un jalon dans l'application de la résolution 1244 (1999) et constitue un progrès déterminant vers la mise en place d'un gouvernement autonome authentique et démocratique au Kosovo. Nous appelons toutes les personnes et les communautés du Kosovo à participer activement et de façon constructive au processus électoral et à la mise en place des futures institutions transitoires du gouvernement autonome. L'Union européenne se félicite de l'appui accordé par le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie à l'inscription des Serbes du Kosovo, et demande à Belgrade de continuer à coopérer avec la MINUK afin de garantir leur participation aux élections.

L'Union européenne appuie les conclusions de la mission, à savoir qu'il faut intensifier les efforts sur les questions relatives à la sécurité de toutes les communautés, en particulier celle des Serbes du Kosovo; la

liberté de circulation; le sort des personnes disparues et le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Nous saluons les efforts de la MINUK et de la Force de paix au Kosovo (KFOR) à cet égard, et souscrivons à l'évaluation de la mission du Conseil de sécurité, selon laquelle il faut continuer et renforcer le dialogue entre la MINUK et Belgrade pour garantir la pleine application de la résolution 1244 (1999).

Tant le rapport de la mission du Conseil de sécurité que le rapport du Secrétaire général indiquent que le niveau de violence et de criminalité au Kosovo, plus particulièrement à l'encontre des minorités ethniques, reste beaucoup trop élevé. Des efforts concertés pour renforcer la situation sécuritaire globale au Kosovo sont absolument nécessaires pour la stabilité de la province et de toute la région. Nous appuyons les mesures récentes prises par la MINUK et la KFOR pour lutter contre les traversées illégales des frontières et contre la possession illicite d'armes, ainsi que l'adoption d'un règlement pour lutter contre le terrorisme au Kosovo. L'Union européenne se félicite de la création en temps voulu d'une nouvelle composante de la MINUK visant à mieux axer et coordonner les activités relatives à la police, à la sécurité et à la justice. Nous sommes convaincus que cette nouvelle composante représente un instrument important de lutte contre la violence et la criminalité au Kosovo, et nous attendons avec impatience une stratégie globale de la MINUK pour le secteur de la justice. L'Union européenne appuie également les efforts visant à mettre au point une stratégie pour désamorcer les tensions et régler la situation complexe qui prévaut dans le nord du Kosovo, en particulier à Mitrovica.

L'Union européenne se félicite de la démobilisation unilatérale des groupes armés composés d'Albanais de souche dans le sud-est de la Serbie et du fait que les forces de sécurité yougoslaves aient fini de retourner pacifiquement dans la zone de sécurité terrestre. Dans ce contexte elle exprime son appréciation pour les efforts constructifs du Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie. L'Union européenne a travaillé en collaboration étroite avec d'autres organisations internationales, notamment avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour rapprocher les parties et parvenir à une solution pacifique de la crise. L'Union européenne encourage les autorités de Belgrade et les représentants des Albanais de souche à avancer rapidement dans la mise en oeuvre de mesures de confiance nécessaires et notamment la mise

en place d'une force de police multiethnique, le retour de toutes les personnes déplacées et l'intégration de la population albanaise de souche dans les structures politiques, économiques et sociales locales. La mission de suivi de l'Union européenne maintiendra sa présence dans la région afin de contribuer à ce processus.

L'Union européenne reste extrêmement préoccupée par la situation grave qui prévaut dans le domaine de la sécurité dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Lors de son récent sommet à Göteborg, le Conseil européen a réaffirmé son ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriales de l'ex-République yougoslave de Macédoine et à la nécessité de trouver une solution politique à la crise. Il est important que la KFOR maintienne un contrôle vigoureux des frontières et adopte une position ferme contre les extrémistes albanais de souche qui opèrent au Kosovo. L'Union européenne appelle les dirigeants des Albanais de souche au Kosovo et les dirigeants politiques en Albanie à faire usage de leur influence pour isoler le extrémistes et empêcher la propagation de la violence qui menace la stabilité de toute la région.

L'Union européenne appuie sans réserve l'intensification du dialogue sur les relations interethniques lancé par le Président Trajkovski et est prête à continuer à faciliter le dialogue politique. À cette fin, l'Union a décidé de nommer un représentant résident à Skopje qui agira sous l'autorité du Haut Représentant, M. Javier Solana qui se trouve en ce moment à Skopje.

L'Union européenne reste fermement attachée à la poursuite de ses efforts en étroite coopération avec tous les principaux partenaires et organisations pour promouvoir la stabilité, le développement démocratique et la prospérité dans la région.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale de Yougoslavie.

M. Šahović (Yougoslavie) (*parle en anglais*): Je voudrais vous remercier personnellement, Monsieur le Président, et remercier tous les membres du Conseil pour les efforts que vous avez faits pour rendre possible la mission dont nous examinons aujourd'hui les résultats. Je remercie également le Secrétaire général adjoint M. Guéhenno de son analyse de la situation et son exposé.

Les discussions que la mission a eues en Yougoslavie, au Kosovo-Metohija et à Belgrade nous parais-

sent très utiles. La visite a permis à tous les membres du Conseil d'obtenir des informations de première main sur la situation sur le terrain et d'évaluer les problèmes auxquels la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) est confrontée dans la période extrêmement complexe qui s'annonce. Ce type de participation active du Conseil est important, nous semble-t-il, et très utile pour le processus de mise en oeuvre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Un autre aspect tout aussi important de la mission a été la visite du Conseil à Belgrade. L'échange de vues avec le Président Koštunica, le Ministre Svilanović et d'autres membres de notre gouvernement a été selon nous, détaillé, ouvert et constructif. La Yougoslavie est déterminée à continuer de coopérer avec la communauté internationale et, en particulier avec le Conseil de sécurité, la MINUK et la Force au Kosovo (KFOR) pour régler les problèmes difficiles du Kosovo-Metohija.

Nous appuyons la position de la mission du Conseil de sécurité, à savoir que le processus politique au Kosovo-Metohija doit être renforcé davantage conformément à la résolution 1244 (1999). Cela exige assurément des efforts complémentaires considérables de la part de la MINUK, de la KFOR et de la police de la MINUK ainsi que l'attention complète du Conseil de sécurité. Nous sommes également d'accord quant au fait que les obstacles fondamentaux pour la création d'une société multiethnique au Kosovo-Metohija sont l'absence de sécurité physique, sociale et économique pour la population ainsi que l'absence de liberté de circulation et d'accès égal aux services publics. En outre, nous reconnaissons l'importance de la création de la nouvelle composante I et des mesures récentes prises par la MINUK pour réprimer le crime organisé, la détention clandestine d'armes et le terrorisme.

La Yougoslavie a toujours souligné qu'elle appuie en principe les élections au Kosovo-Metohija et la création d'institutions intérimaires conformément à la résolution 1244 (1999), en particulier la disposition concernant le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriales de la Yougoslavie. Nous avons donc demandé à la communauté serbe de participer au processus d'inscription sur les listes électorales.

Toutefois, les Serbes du Kosovo ne se rendront vraiment aux urnes que si les conditions nécessaires à des élections justes et équitables sont véritablement en

place au moment des élections. Malheureusement, jusqu'à présent ces conditions ne sont pas réunies : il n'y a pas de sécurité physique minimum, en particulier pour la population non-albanaise; les Serbes qui sont encore au Kosovo-Metohija ne peuvent pas se déplacer sans une escorte armée. Dans ces conditions, il nous semble difficile d'envisager d'organiser une campagne électorale et encore moins de voter.

Il est difficile de soutenir que la participation à une élection est une condition préalable à la vie dans la sécurité. D'un autre côté, en l'absence de sécurité il ne peut y avoir d'élections démocratiques. La protection des minorités ne dépend pas de la volonté des minorités de participer à des institutions autonomes mais leur sécurité leur permettra d'apporter une contribution utile à ces institutions.

Dans la situation actuelle, le Kosovo-Metohija est en train de se transformer en une communauté totalement monoethnique. Les deux tiers de la population serbe et de nombreux membres d'autres communautés ethniques sont partis pour d'autres régions du pays. Pristina a été quasiment « nettoyée » : des 40 000 Serbes qui habitaient la ville, il n'en reste plus que 200. Le processus du retour des personnes déplacées au Kosovo-Metohija n'a pas encore commencé. En fait, tous les jours, on continue de fuir cette province. Le retour des personnes déplacées devrait commencer immédiatement, en tous cas dans certaines régions du Kosovo-Metohija où il peut se faire en sécurité. Une telle mesure serait tout à fait conforme à la résolution 1244 (1999) qui demande le retour de toutes les personnes déplacées par la force sans conditions particulières ou supplémentaires.

Je ne vais pas insister sur la question du Cadre constitutionnel. Notre position à cet égard est bien connue et elle a été résumée dans la lettre que je vous ai adressée, Monsieur le Président, au début du mois. Nous pensons que des lois pertinentes devraient être mises en oeuvre pour améliorer la teneur de ce cadre et que des mesures supplémentaires de renforcement de la confiance devraient être instaurées pour offrir aux Serbes et aux autres non-Albanais la protection nécessaire pour leur permettre de vivre côte à côte avec les autres dans la province.

Il est nécessaire de veiller à établir des liens institutionnels entre les Serbes du Kosovo et les autorités de Belgrade. À cet égard, nous demandons la mise en place d'une coopération dans le domaine de

l'éducation, de la santé publique et en particulier en ce qui concerne la protection du patrimoine culturel. En outre, nous pensons que des centres de recouvrement des impôts devraient être établis plus à l'intérieur du territoire de Kosovo-Metohija étant donné que le fait de les maintenir à la frontière administrative avec la Serbie donnerait l'impression que le Kosovo-Metohija est en fait un État indépendant.

Enfin, nous pensons que compte tenu de l'excellente et utile coopération qui existe entre l'armée yougoslave, le Ministère de l'intérieur yougoslave et la KFOR en Serbie du Sud, il n'y a aucune raison qu'une coopération du même genre ne puisse pas s'instaurer au Kosovo-Metohija. Je voudrais également rappeler une fois de plus que mon gouvernement est prêt et déterminé à intensifier davantage sa coopération avec la MINUK. À cet égard, un accord sur le statut de la Mission régissant la coopération entre la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK s'impose d'urgence. Cet accord faciliterait considérablement la coopération et serait conforme aux pratiques établies par l'ONU lors de missions de nature semblable.

Pour finir, je tiens à souligner que la Yougoslavie est prête à faire tout son possible pour contribuer à améliorer la situation au Kosovo-Metohija dans l'intérêt de tous ses habitants.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Albanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nesho (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur, pour votre excellente conduite des travaux et pour le ferme engagement que vous avez manifesté en qualité de Président du Conseil de sécurité pour ce mois. Le Gouvernement albanais apprécie hautement les deux missions du Conseil de sécurité au Kosovo sous votre direction, qui ont réussi et aidé la politique de la communauté internationale en faveur de la paix et de la stabilité dans la région.

Le 12 juin 1999, les premiers contingents internationaux de la Force de paix au Kosovo (KFOR) étaient déployés, parallèlement avec la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Depuis lors, le Gouvernement albanais a suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'évolution de la situation au Kosovo. Nous pensons que de nombreux progrès ont été réalisés, qui se traduisent par la promotion du processus de démocratisation, le retour des réfugiés, l'amélioration de la sécurité, la recons-

truction économique et d'autres réalisations tout aussi importantes. À cette occasion, nous voudrions saluer la MINUK et la KFOR pour le travail extraordinaire qu'elles ont effectué, et que nous sommes prêts à appuyer en apportant notre propre contribution à ce processus.

La tenue des toutes premières élections municipales libres de l'histoire du Kosovo a été une grande réussite de la communauté internationale et des forces politiques du Kosovo. Ces élections ont fait la preuve que les Albanais du Kosovo sont pleinement déterminés à faire leurs valeurs et normes démocratiques. Avec ces élections, le Kosovo a franchi un pas important vers la mise en place des institutions et du processus démocratique.

Le Gouvernement albanais est tout à fait favorable à la tenue des élections générales au Kosovo. Elles mettront en place les institutions centrales et renforceront les responsabilités des Albanais kosovars au sein du processus d'auto-administration. Les Nations Unies et les forces politiques du Kosovo devraient travailler de concert pour préparer les mesures nécessaires qui contribueront à l'établissement de la confiance et à la création d'un Kosovo multiethnique.

Premièrement, des efforts accrus devraient être faits pour régler la question des personnes disparues et la libération de tous les prisonniers, problème qui continue de freiner le processus de réconciliation entre les groupes ethniques du Kosovo.

Deuxièmement, la communauté internationale et le régime de Belgrade devraient essayer de convaincre la communauté serbe de Mitrovica pour qu'elle renonce à la politique de partition ethnique et à l'isolement de Mitrovica. La résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité vise la création d'une société libre et démocratique au Kosovo, où tous les membres sont libres et égaux. Le règlement du problème de Mitrovica éliminerait non seulement une source de tension et de conflit mais obligerait les Albanais du Kosovo à respecter toutes les règles démocratiques et à cohabiter en toute égalité avec les autres ethnies. Nous nous félicitons de la recommandation faite par la mission du Conseil de sécurité, s'agissant de la situation à Mitrovica, sur la nécessité d'initiatives multiethniques dans les domaines social, économique et religieux en vue de rétablir la confiance entre les communautés, notamment en matière de développement économique.

Troisièmement, dans le but de créer la confiance et la réconciliation nécessaires au Kosovo, les Albanais devraient continuer à travailler au respect des droits des minorités. Parallèlement, les minorités, en particulier la minorité serbe, devraient comprendre que ce n'est que par leur participation au processus de mise en place démocratique des institutions et aux prochaines élections générales qu'elles contribueront à l'objectif d'un Kosovo multiethnique.

Nous pensons qu'il ne peut y avoir de discussion sur le statut final du Kosovo sans que les institutions centrales, notamment le Gouvernement et l'Assemblée du Kosovo, ne soient en place. Seuls, ces organes auront le droit légitime de négocier avec la communauté internationale sur cette importante question. La volonté du peuple kosovar devrait être respectée en tant qu'élément fondamental du droit à l'autodétermination.

Nous sommes favorables au maintien de la présence de la MINUK et de la KFOR au Kosovo, qui y sont les garantes du maintien de la paix et de la stabilité. Suite à l'évaluation que nous avons faite de la situation et des grands efforts des Nations Unies pour parvenir à leurs objectifs, nous estimons important que l'Organisation demeure au Kosovo comme garant du processus à l'avenir. Pays voisin, l'Albanie voudrait établir une large coopération avec le Kosovo pour qu'il devienne un modèle pour toute la région. C'est dans ce contexte que le Gouvernement albanais a proposé et demandé une aide financière aux structures du Pacte de stabilité afin de reconstruire la route de Durrës à Pristina.

La question du Kosovo est aussi ancienne que la politique traditionnelle de l'Europe envers les Balkans – politique de fragmentation et de règlement des problèmes par la force et la domination –, consacrée dans les traités et les accords internationaux depuis deux siècles. La tendance actuelle de certains pays à régler la question d'une manière traditionnelle, sans respecter les nouvelles réalités des Balkans, créera certainement un climat d'insécurité et de tension et entretiendra l'instabilité dans la région. Nous pensons que la poursuite du processus démocratique et l'intégration du Kosovo dans l'Union européenne sont les seules façons d'envisager la paix et la stabilité dans les Balkans. Nous pensons que la contribution de la communauté internationale au Kosovo débouchera sur le renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Ce processus sera toujours plus facile et juste si la volonté du

peuple correspond aux intérêts de la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Albanie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais maintenant évoquer quelques points à titre national.

En ma qualité de représentant du Bangladesh, j'ai eu l'honneur et le plaisir de diriger la mission du Conseil au Kosovo et à Belgrade. Le Bangladesh souscrit totalement aux conclusions de la mission, figurant aux paragraphes 29 à 39 du rapport publié sous la cote S/2001/600. Nous comptons que ces conclusions donneront lieu à des actions concrètes par tous les intéressés.

Ma délégation, qui avait également participé à la première mission en avril 2000 au Kosovo, a été impressionnée par les progrès marqués dans l'ensemble de l'activité économique de la région, notamment à Pristina. J'évoquerai trois points : un Kosovo multiethnique, la démocratie et le rôle de la société civile en général et les groupes de femmes en particulier.

Sur le premier point, nous pensons qu'un avenir pacifique au Kosovo – ou dans l'ensemble de la région d'ailleurs – dépend d'une plus grande tolérance et d'une acceptation mutuelle des différentes entités ethniques. Bien que des progrès aient été enregistrés depuis deux ans, les plaies restent encore ouvertes, la méfiance est généralisée et la violence fondée sur des motifs ethniques est répandue. La seule issue pratique est d'améliorer profondément l'environnement de sorte que toutes les communautés se sentent en sécurité, ce qui contribuera à renforcer la confiance et c'est là que reposent les bases d'une société multiethnique au Kosovo. Dans ce contexte, le Bangladesh réitère avec force ses premières déclarations selon lesquelles le règlement de la question des personnes disparues ou détenues est d'une importance cruciale pour que la guérison commence.

La mission du Conseil de sécurité au Kosovo a à juste titre lancé la semaine dernière un message fort demandant aux communautés de tout faire pour créer une telle société. Une large participation au processus politique est essentielle à la création d'une société multiethnique au Kosovo. Les Kosovars ne devraient pas se laisser bloquer par le passé et devraient regarder vers les possibilités qu'offre l'avenir. La promotion

d'une culture de paix et de non-violence, centrée notamment sur les enfants et les jeunes, est essentielle au succès de ces efforts.

Le deuxième point concerne la démocratie. Le processus démocratique au Kosovo a connu un démarrage hésitant mais positif avec la tenue des élections municipales au Kosovo l'année dernière. Le fait que les différentes communautés soient représentées dans les institutions intérimaires traduit un certain succès, bien qu'il reste difficile d'obtenir l'engagement politique des Serbes du Kosovo. Les autorités de la République fédérale de Yougoslavie ont un rôle important à jouer dans cet engagement. Les encouragements du Président Koštunica à l'enregistrement des faits d'état civil pour les élections générales au Kosovo en novembre prochain ont déjà porté leurs fruits. Il faut s'attaquer avec sérieux aux difficultés rencontrées pour assurer une participation large aux prochaines élections. La mission du Conseil de la semaine dernière est repartie avec l'impression qu'il était inacceptable de maintenir le statu quo.

Le troisième point concerne le rôle de la société civile en général et des associations de femmes en particulier. Le Bangladesh se félicite de la possibilité qu'ont eue les membres de la mission de rencontrer un groupe représentatif d'organisations non gouvernementales de femmes au Kosovo. Nous pensons que la communauté internationale devrait accroître son soutien aux organisations non gouvernementales et aux associations de femmes afin que celles-ci puissent ai-

der à réduire la fracture ethnique. La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité prévoit une plus grande participation des femmes aux négociations de paix et au processus de décision politique. Cette participation des associations et des réseaux de femmes au Kosovo doit être garantie par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Nous espérons que la MINUK prendra des mesures immédiates pour travailler en étroite coopération avec ces associations qui se sont engagées à faire respecter les objectifs généraux des Nations Unies dans le cadre de leurs activités. Le Bangladesh est convaincu que la société civile au Kosovo a joué un rôle très important pour renforcer les objectifs d'une société multiethnique et qu'elle continuera d'être un allié efficace de la MINUK dans l'accomplissement de ses tâches.

Je voudrais terminer en rendant hommage à tous ceux qui travaillent au Kosovo, avec dévouement et enthousiasme, dans une mission difficile et complexe des Nations Unies. Le Bangladesh remercie également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hans Haekkerup, pour la détermination avec laquelle il dirige la MINUK.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.